

## Rapport Annuel

sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets

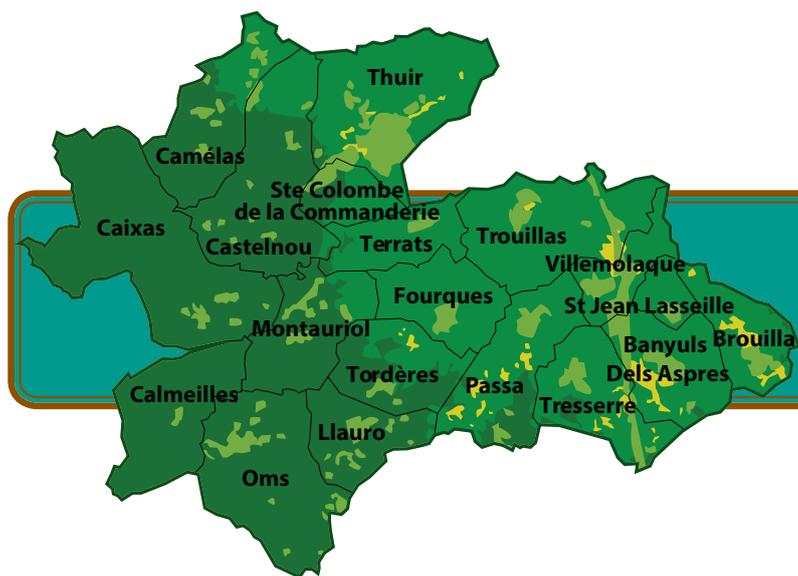
2022



# SOMMAIRE

• Présentation de la Communauté de Communes des Aspres	3
• Compétences de la Communauté de Communes des Aspres	4
• La collecte : Organisation et Moyens	
• L'organisation de la collecte	6
• Les déchets collectés	7
• La collecte du verre	8
• La collecte des encombrants	11
• Les moyens de la collecte	12
• La collecte en chiffre	14
• Le Programme Local de Prévention des déchets	16
• Le compostage individuel	16
• Le compostage partagé	17
• La collecte Textiles	19
• L'éco-exemplarité	20
• Les Déchèteries	
• Principes	21
• Déchets acceptés et horaires d'ouverture	22
• Les moyens de la collecte et de la réception des déchets	23
• La gestion, l'évacuation, et le traitement des déchets	23
• Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques	24
• Les apports et enlèvements en déchèterie	29
• Indicateurs financiers : les coûts du service public	32
• Bilan de l'année et perspectives futures	35

# Présentation de la Communauté de Communes des Aspres



La Communauté de Communes des Aspres est composée de 19 communes et regroupe 22 795 habitants pour une superficie de 232 km<sup>2</sup>.

Communes	Superficie en Km <sup>2</sup>	Population INSEE 2022
Banyuls Dels Aspres	10,53	1 311
Brouilla	7,83	1 613
Caixas	28,11	135
Calmeilles	13,22	62
Camélas	12,72	472
Castelnou	19,28	295
Fourques	9,40	1 332
Llauro	8,34	322
Montauriol	11,10	255
Oms	18,90	339
Passa	13,47	1 008
Ste Colombe de la Commanderie	4,7	164
St Jean Lasseille	2,9	1 575
Terrats	7,32	771
Thuir	19,90	8 197
Tordères	9,91	187
Tresserre	11,21	1 138
Trouillas	17	2 247
Villemolaque	6	1 372
<b>TOTAL</b>	<b>232</b>	<b>22 795</b>

# Compétences exercées par la Communauté de Communes des Aspres

La Communauté de Communes des Aspres assure entre autres la compétence COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS depuis 2003.

## Compétences Collecte - gestion & prévention déchets

### • Elle regroupe les opérations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte des déchets ménagers recyclables
- Collecte des encombrants
- Gestion des déchèteries de Thuir et Trouillas
- Implantation des colonnes à verre
- Maintenance et lavage des containers (bacs cassés, cuves cassées, nouvelles dotations...)
- Prévention déchets (composteurs, animations, communications, diagnostics déchets...)



### • La mise en oeuvre et le fonctionnement de ces différentes tâches sont financés par la :

• **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par les ménages. Le taux de TEOM est voté par le conseil communautaire chaque année. Il s'applique à la valeur locative des logements.

#### • Redevance Spéciale

La réglementation en vigueur prévoit l'institution d'une Redevance Spéciale (RS) pour les producteurs de «déchets non issus des ménages», dont le volume excède 1100l/semaine, ainsi que pour tout établissement et activité exonérés du paiement de la T.E.O.M. Dans ce dernier cas, les producteurs de déchets sont obligatoirement assujettis à la RS dès le premier litre de déchets collectés.

La RS est établie en vertu du service rendu, par application des coûts directs (coût horaire de collecte) et du volume des déchets produits (coût de traitement).

Un travail de communication et de suivi continue à être mené auprès des professionnels afin d'améliorer la gestion de leurs déchets.

L'augmentation des coûts de traitement vient accroître, pour les professionnels, la nécessité de rechercher des leviers d'optimisation afin de gérer de façon plus optimale les déchets produits (tout en évitant d'en produire au travers de politiques de prévention).

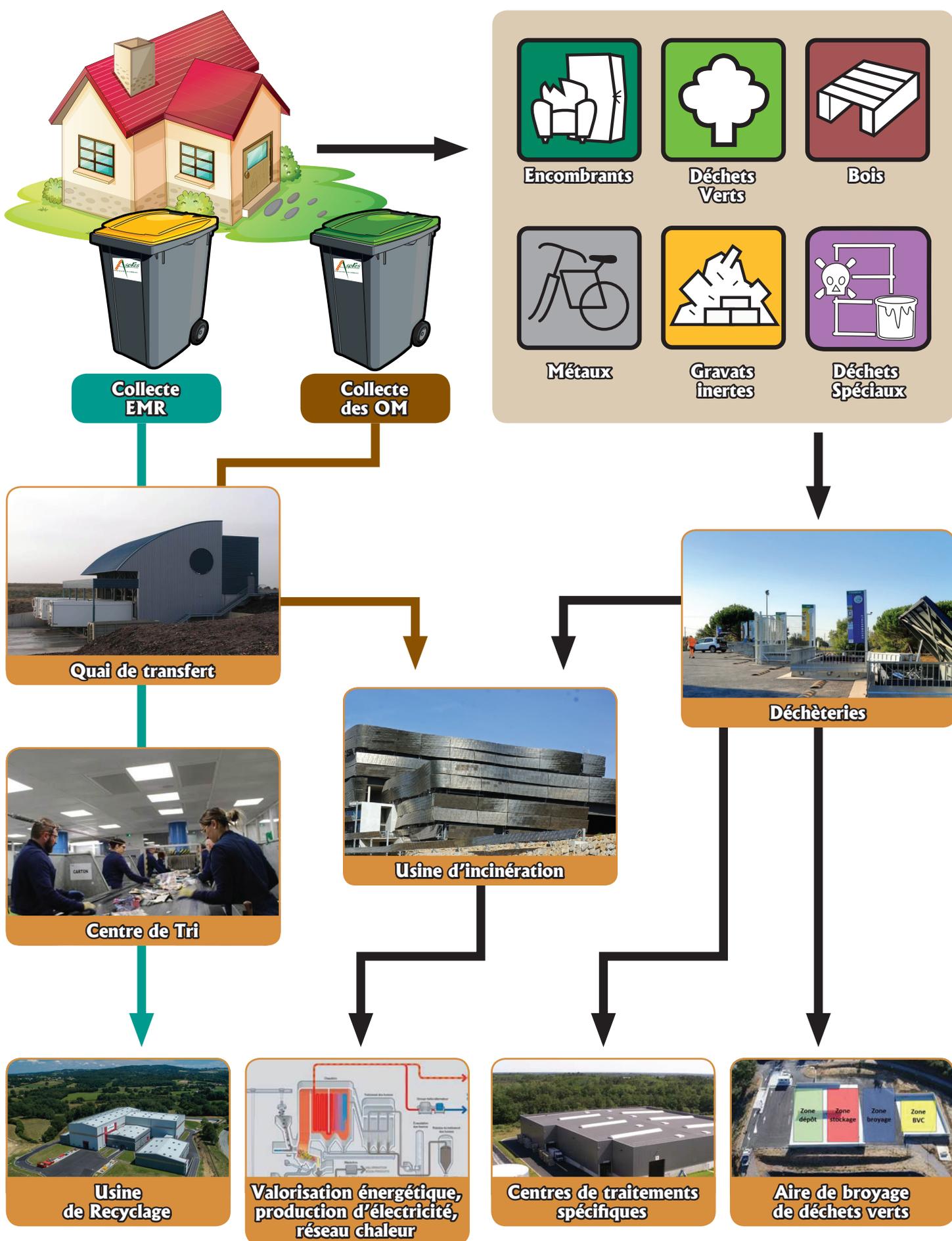
#### • Recettes diverses

Facturations des apports professionnels en déchèterie, rachats de matériaux (fer/ carton), soutiens éco-organismes (DEEE, mobiliers..)

**Pour rappel, le traitement des principaux flux est transféré au SYDETOM66 ([www.sydetom66.fr](http://www.sydetom66.fr)).**

**Les Ordures Ménagères et les Emballages Ménagers Recyclables sont traités sur l'usine d'incinération et le centre de tri de Calce.**

# Organisation générale du traitement des déchets ménagers et recyclables



# La Collecte Organisation et Moyens

## I.) L'organisation de la collecte

### A.) Le mode de collecte des Ordures Ménagères et déchets recyclables :

Au sein de notre Communauté, nous avons opté pour une collecte sélective plus proche des problématiques environnementales.

Les bacs jaunes et les bacs verts font donc l'objet de tournées spécifiques.

**Deux modes de collecte sont aujourd'hui en place et correspondent aux choix faits par les élus de chaque Commune :**



- Une collecte des bacs individuels en porte à porte (en totalité ou partiellement sur **9 communes**)

- Une collecte des bacs collectifs au niveau de points de regroupement (sur **10 communes** + Thuir Centre : Caixas-Calmeilles-Camélas-Castelnou-Llauro-Montauriol-Oms-Ste Colombe-Terrats-Tordères).



### • La collecte est organisée par équipes de trois agents :

- 1 chauffeur
- 2 ripeurs

Quelques tournées, de par leur longueur et la faible densité des bacs à collecter, sont effectuées par 2 agents (tournées dites de « montagne » et tournées des mas).



### • Réduction des fréquences de collecte : vers une meilleure maîtrise des coûts et une politique déchets renforcée :

**Le 23 novembre 2015**, les fréquences de collecte ont été réduites et les méthodes de travail ont été repensées. La réorganisation des tournées s'est basée sur une bonne connaissance du terrain de la part des agents et sur une large concertation.

### • Planning de collecte :

	Bacs Verts OM	Bacs Jaunes EMR	
		Semaines Paires	Semaines Impaires
<b>Banyuls Dels Aspres</b>	<b>vendredi</b>	<b>mercredi</b>	
<b>Brouilla</b>	<b>lundi</b>	<b>mercredi</b>	
<b>Caixas</b>	<b>mardi - vendredi</b>	<b>jeudi</b>	<b>mercredi</b>
<b>Calmeilles</b>	<b>mardi - vendredi</b>	<b>jeudi</b>	<b>mercredi</b>
<b>Camélas</b>	<b>mardi - vendredi</b>	<b>jeudi</b>	<b>mercredi</b>
<b>Castelnou</b>	<b>mardi - vendredi</b>	<b>jeudi</b>	<b>mercredi</b>
<b>Auxineill (Castelnou)</b>	<b>mardi</b>	<b>jeudi</b>	
<b>Fourques</b>	<b>mardi</b>		<b>jeudi</b>
<b>Llauro</b>	<b>mardi - vendredi</b>	<b>jeudi</b>	<b>mercredi</b>
<b>Montauriol</b>	<b>mardi - vendredi</b>	<b>jeudi</b>	<b>mercredi</b>
<b>Oms</b>	<b>mardi - vendredi</b>	<b>jeudi</b>	<b>mercredi</b>
<b>Passa</b>	<b>mardi</b>		<b>jeudi</b>
<b>Ste Colombe de la Commanderie</b>	<b>lundi - vendredi</b>	<b>mercredi</b>	<b>mercredi</b>

St Jean Lasseille	lundi		mercredi
Terrats	lundi - vendredi	mercredi	mercredi
Thuir	Selon zonages définis		
Tordères	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Tresserre	samedi	jeudi	
Nidolères (Tresserre)	lundi	jeudi	
Trouillas	lundi	mercredi	
Villemolaque	mardi		jeudi
Tournée des Mas	jeudi	jeudi	

## B.) Les déchets collectés au plus près des habitants

### 1.) Les ordures ménagères résiduelles (bac vert)

Ce sont les déchets produits par les ménages restant dans la poubelle classique après le tri à la source, notamment des emballages (EMR et Verre) dans un premier temps et à l'avenir des biodéchets.

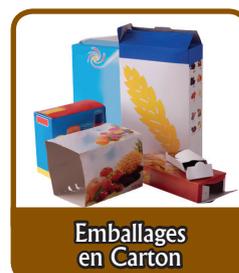
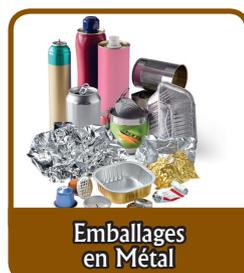
Ce sont notamment les déchets ordinaires provenant du nettoyage normal des habitations, débris de verre ou de vaisselle, produits d'hygiène (couches, mouchoirs en papier,...), balayures et résidus de toutes sortes...

Les biodéchets sont **valorisables en compost** ; c'est la raison pour laquelle des composteurs individuels ou partagés doivent être mis en place afin d'alléger la production des ordures ménagères résiduelles.

Des composteurs sont ainsi proposés aux habitants



### 2.) Les Emballages Ménagers Recyclables (bac jaune)



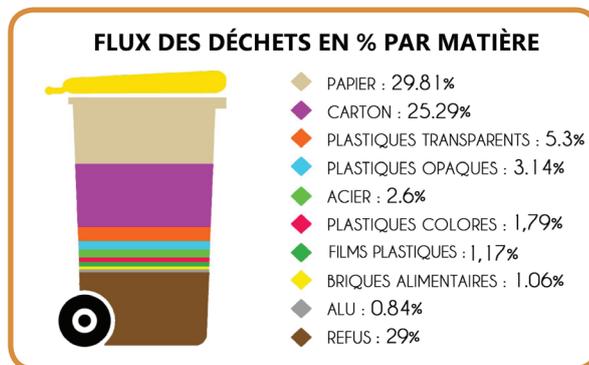
## Tous les emballages se trient dans les poubelles jaunes

Trier n'a jamais été aussi simple !

- **Tous les emballages et les papiers se trient dans le bac jaune.**
- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider !
- **Les emballages doivent être jetés en vrac dans le bac jaune et non emboîtés les uns dans les autres.**
- Pour un gain de place : les bouteilles peuvent être écrasées et les cartons pliés.

**Trier c'est bien, bien trier c'est mieux !**

Les objets, les emballages emboîtés, les sacs d'ordures ménagères et les emballages jetés dans des sacs plastiques ne seront pas recyclés mais acheminés à l'usine d'incinération !



## Bon à savoir :

Actuellement 30% de la collecte de nos poubelles jaunes est régulièrement refusée au Centre de Tri.



## 3.) La collecte du verre

Notre collectivité est responsable de l'organisation des points de collecte sur le territoire.

Les colonnes sont propriété de la Communauté de Communes des Aspres.

La collecte est quant à elle gérée par le Sydetom66 qui fait vider les colonnes selon une périodicité établie, ou sur demande des communes.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la Communauté de Communes des Aspres tend à détourner toujours davantage les flux de déchets n'étant pas destinés aux poubelles d'ordures ménagères.

Dans cette optique les déchets de type « verre » représentent un levier d'action majeur.

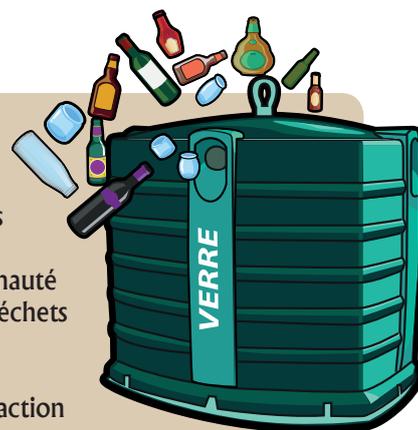
Afin de permettre un maillage toujours plus important de notre territoire de nouvelles colonnes à verre sont déployées chaque année, permettant ainsi d'optimiser le captage de ce flux.

De plus les colonnes désuètes ou trop petites sont remplacées.

Ce travail est primordial et permet de faire évoluer positivement les ratios de collecte du Verre.

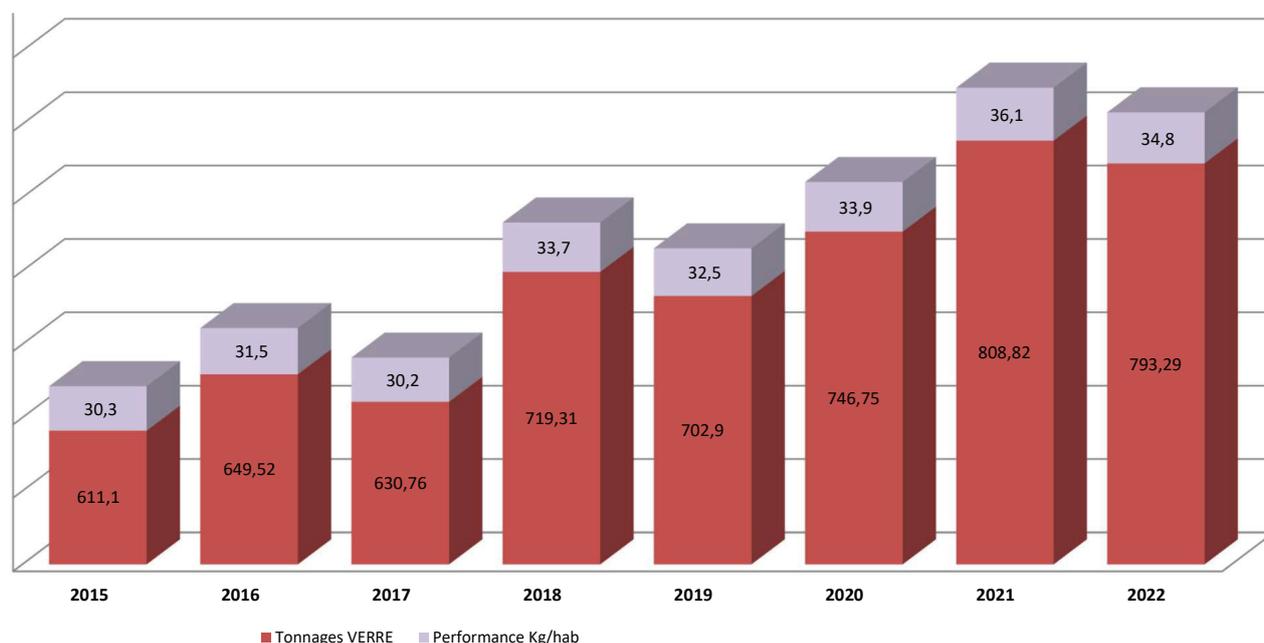
En 2022, **161 colonnes** étaient en place sur notre territoire.

- **2 nouvelles colonnes** ont été déployées suite à un diagnostic verre ou à des demandes spécifiques (renforts de points existants préconisés par le collecteur, demande de communes....)
- **5 colonnes HS** ont été remplacées.

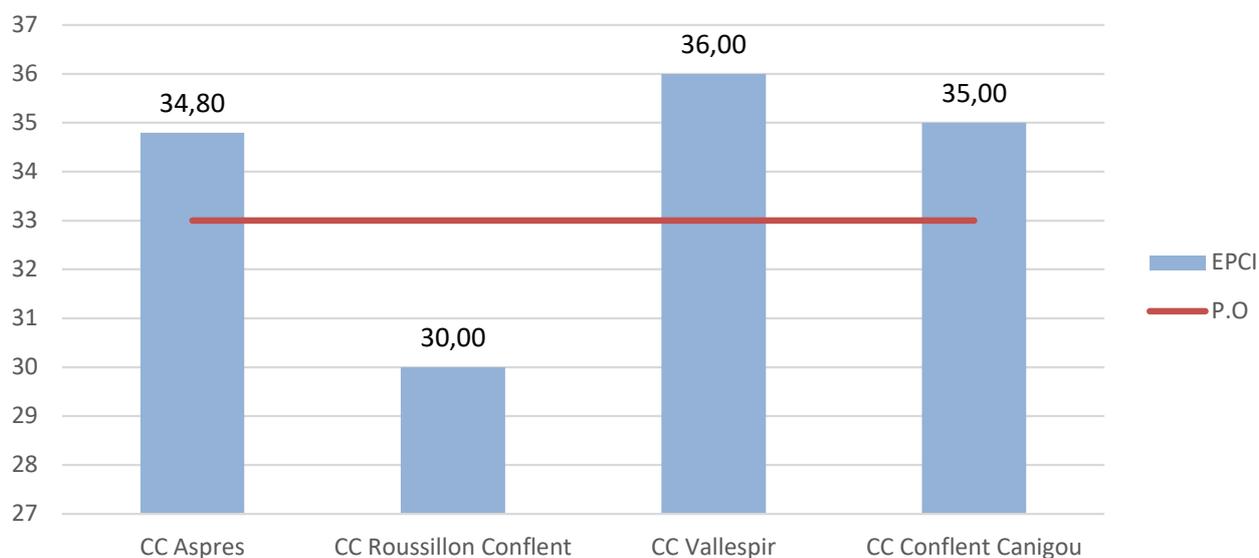


## Evolution du tonnage de la collecte du verre

(en Tonnes)



## Comparatif ratios Verre 2022 sur les P.O - Kg/hab



**En 2022 nous constatons une baisse de 3,5 % de la production Kg/hab de verre, par rapport à 2021. La Communauté de Communes des Aspres affiche un taux de captage de 34,80 Kg/hab en 2022. Ce ratio est au-dessus de la performance du département qui est de 33 kg/ hab.**

## ○ Tonnages Verre par commune et évolution du ratio Kg/hab ○

Communes	Tonnages collectés	Pop Insee 2022	Kg/hab 2022	Evolution Kg/hab 2021-2022(en %)
Banyuls-dels-Aspres	59,77	1311	45,59	14,2
Brouilla	53,17	1613	32,96	15,3
Caixas	9,41	135	69,70	-15,4
Calmeilles	4,95	62	79,84	21,6
Camelas	24,36	472	51,61	-10,4
Castelnou	17,74	295	60,14	-32,3
Fourques	41,45	1332	31,12	-12,9
Llauro	22,39	322	69,53	10,9
Montauriol	14,21	255	55,73	-1,2
Oms	13,07	339	38,55	-32,1
Passa	29,50	1008	29,27	-9,6
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	10,69	164	65,18	-8,1
Saint-Jean-Lasseille	49,40	1575	31,37	26,2
Terrats	26,00	771	33,72	-16,3
Thuir	203,45	8197	24,82	-2,1
Déchèterie de Thuir	42,03			
Tordères	8,28	187	44,28	-17,3
Tresserre	36,38	1138	31,97	4,5
Trouillas	57,64	2247	25,65	-17,2
Déchèterie de Trouillas	30,26			
Villemolaque	39,15	1372	28,53	-5,7
<b>TOTAL</b>	<b>793,30</b>	<b>22 795</b>	<b>34,80</b>	<b>-3,5</b>

- Ratios Kg/hab. au-dessus de la moyenne départementale
- Ratios Kg/hab. au-dessous de la moyenne départementale
- Evolution des ratios N / N-1 en hausse

## ○ Quelques chiffres pour situer nos performances ○

Moyenne départementale 2022 : **33 kg/ hab./ an**

11 communes de notre territoire sont au-dessus de la moyenne départementale (kg/hab./an), soit plus de la moitié.

## ○ Interprétation des données ○

6 communes sur 19 ont vu leur ratio kg/hab augmenter entre 2020 et 2021.

Le taux de captage du flux verre a ainsi diminué de 3,5 % en l'espace d'une année.

De grandes différences de ratios peuvent être observées sur la donnée « Kg/hab ».

Ces écarts peuvent s'expliquer par le fait que :

Certaines communes ont des colonnes disposées sur des points de passages importants et stratégiques d'où des taux de captage considérables conduisant à des ratios Kg/hab élevés (c'est notamment le cas pour les communes les moins peuplées de notre territoire).

Certains tonnages communaux sont captés et comptabilisés sur des colonnes d'autres villages. C'est par exemple le cas pour les communes proches des déchèteries.

De ce fait les tonnages apportés par ces riverains seront comptabilisés en déchèterie (Thuir ou Trouillas) et non pas sur leur commune de résidence

## 4) La collecte des encombrants (à destination des déchèteries)

### Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Les encombrants sont des déchets provenant des ménages mais ne rentrant pas dans la catégorie des putrescibles, fermentescibles, inertes, toxiques, explosifs, etc... Ils se caractérisent surtout, par leur volume encombrant ne rentrant pas dans un véhicule. Par exemple sont exclus : fers à repasser, petits électroménagers, chaises, étendoirs, carrelages, parquets, plantes en plastique, véhicules hors d'usage ... ( ces déchets feront l'objet d'un apport volontaire en déchèterie).



### Sont interdits des encombrants de manière non exhaustive

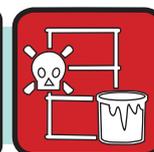
- Les pneus
- Les matières dangereuses, bouteilles de gaz



BOUTEILLES DE GAZ



PNEUS



MATIÈRE DANGEREUSES

### Déchets pour lesquels les détenteurs doivent s'adresser à des filières spécifiques.

### Sont également interdits :

Les déchets toxiques, corrosifs, polluants, les déblais, gravats et décombres, les sacs et le vrac.



GRAVATS INERTES



DECHETS TOXIQUES

### Tableau récapitulatif du nombre de demandes d'encombrants par commune :

Communes	Demandes 2019	Demandes 2020	Demandes 2021	Demandes 2022	Evolution N / n-1
Banyuls Dels Aspres	102	86	103	89	-14%
Brouïlla	177	120	156	121	-22%
Caixas	4	5	9	10	11%
Calmeilles	1	2	1	2	100%
Camélas	7	2	4	5	25%
Castelnou	2	0	7	1	-86%
Fourques	53	43	68	61	-10%
Llauro	20	10	17	11	-35%
Montauriol	15	10	12	6	-50%
Oms	49	31	30	19	-37%
Passa	28	25	55	37	-33%
St Jean-Lasseille	129	81	105	96	-9%
Ste Colombe de la Commanderie	4	0	2	1	-50%
Terrats	36	41	41	42	2%
Thuir (hors centre et HLM)	304	165	296	274	-7%
Tordères	10	5	4	5	25%
Tresserre	61	50	56	64	14%
Trouillas	112	100	106	120	13%
Villemolaque	65	52	53	58	9%
<b>TOTAL demandes traitées</b>	<b>1179</b>	<b>828</b>	<b>1125</b>	<b>1022</b>	<b>-9%</b>

La période COVID 2020 a fortement impacté ce service : service suspendu lors du 1<sup>er</sup> confinement puis reprise avec des demandes très importantes

## II.) Les moyens de la collecte

Mis à part le verre dont la collecte est gérée par le Sydetom66, tous les autres déchets ménagers et assimilés sont pris en charge par la Communauté de Communes qui dispose pour cela des moyens suivants :

### • Personnel :

#### • 21 agents dont :

- 1 Directeur des Services Techniques (temps partagé avec d'autres fonctions)
- 1 responsable gestion & prévention déchets
- 1 responsable collecte (temps partagé avec d'autres fonctions)
- 1 coordinateur collecte
- 1 agent d'accueil
- 10 chauffeurs dont 1 encadrant de proximité
- 5 ripeurs
- 1 mécanicien (atelier mécanique – ensemble du parc véhicule)

A titre occasionnel et afin de renforcer les équipes de collecte, d'autres agents techniques sont amenés à intervenir sur ce service.

### • Véhicules :

#### • 6 camions-bennes

#### • 1 poly-benne

dédié à de multiples tâches (service des encombrants, transports des bacs poubelles HS, du container chaise, lavage containers, ...).



### • Parc containers :

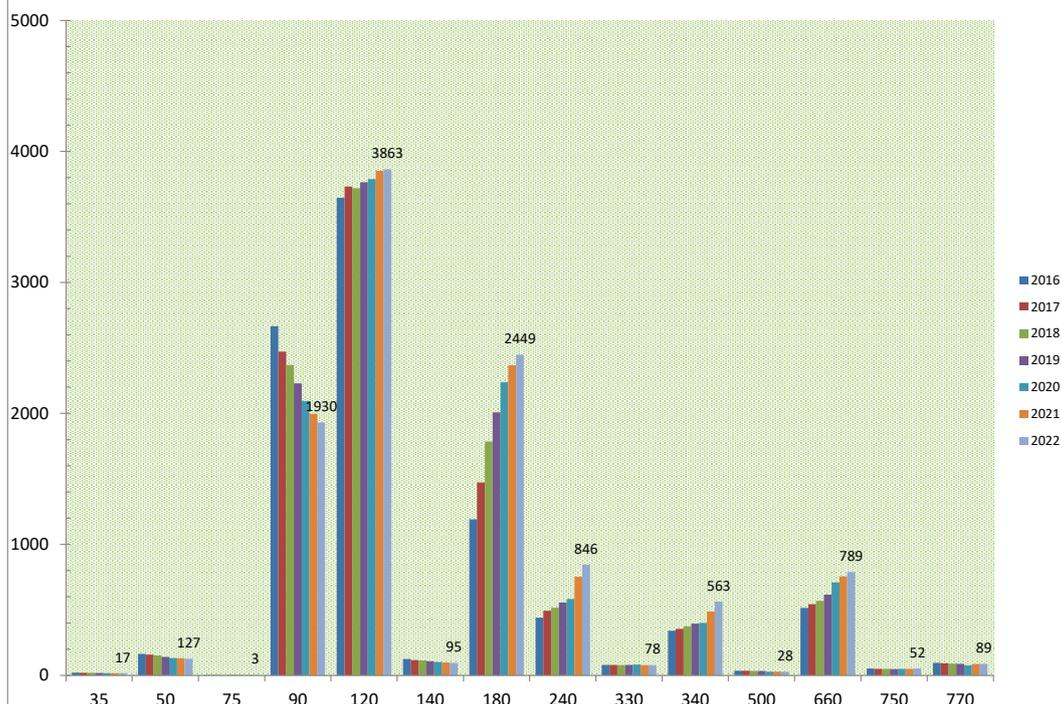
• **10929 bacs Ordures Ménagères** dont 9971 individuels (< 500 L) et 958 collectifs. Ce qui représente un volume total de 2161 m<sup>3</sup>.

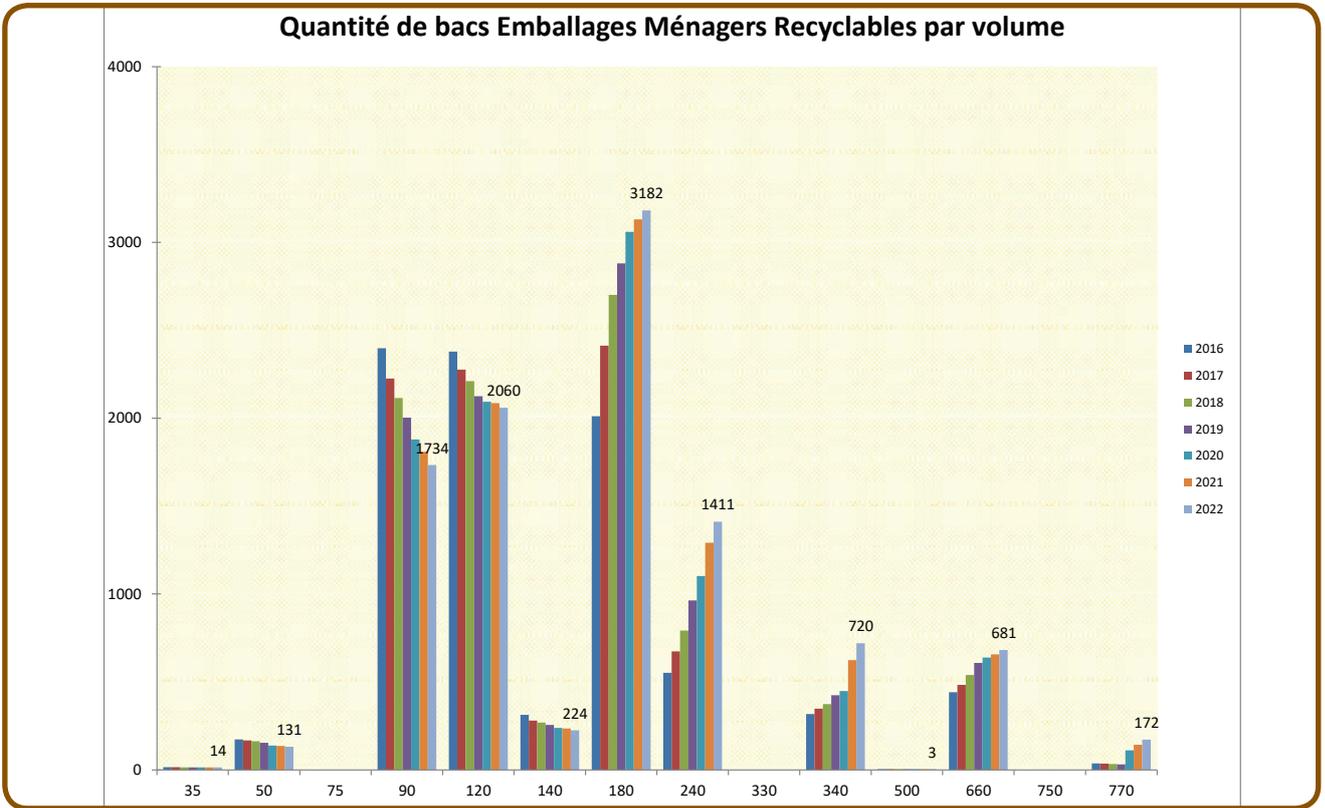
• **10332 bacs Emballages Ménagers Recyclables** dont **9476 individuels** (< 500 L) et 856 collectifs. Ce qui représente un volume total de 2181 m<sup>3</sup>.

**Les bacs individuels représentent 92% de notre parc et les bacs collectifs 8%.**



Quantité de bacs Ordures Ménagères par volume



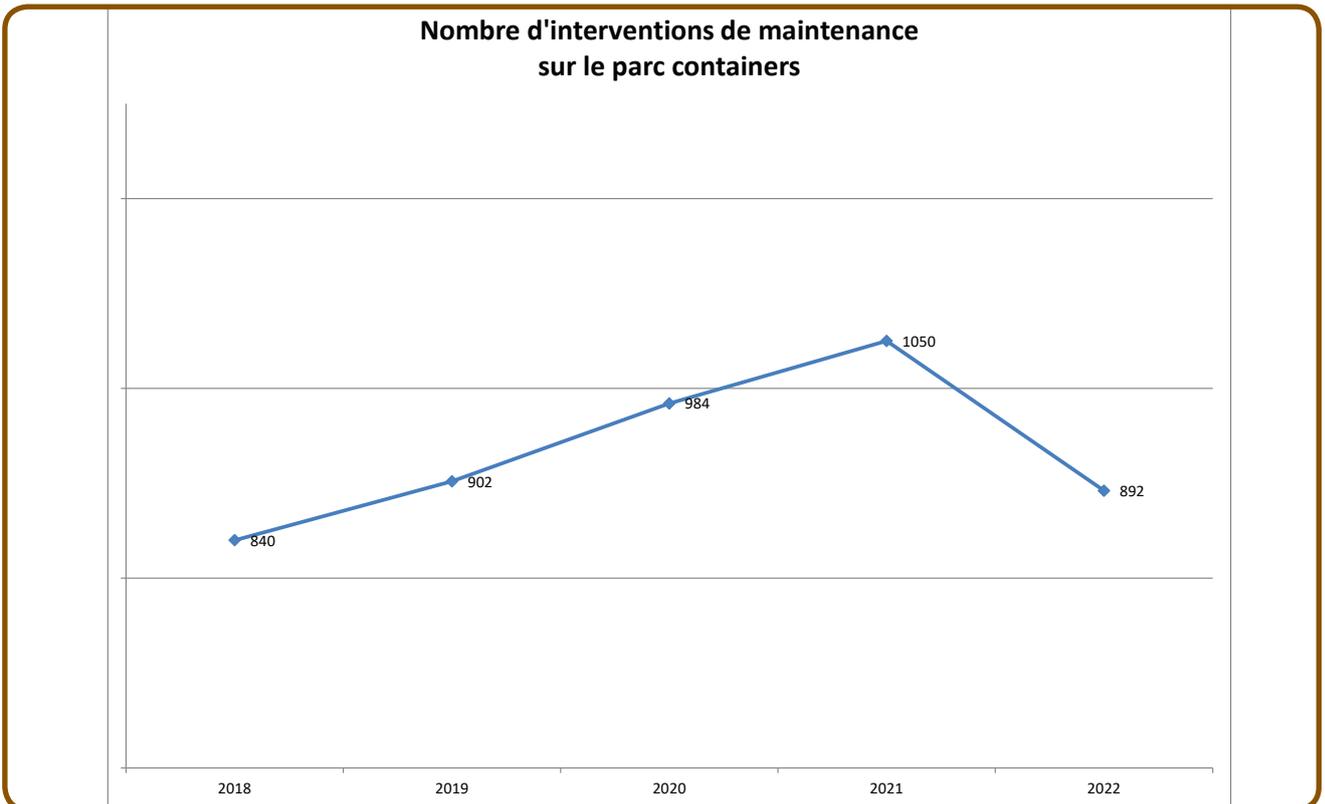


## • Une maintenance en régie du parc containers

Afin d'optimiser la collecte de ses déchets en préservant ses containers en bon état, la Communauté de Communes des Aspres a repris, en 2011, la maintenance et le renouvellement de son parc en régie.  
En 2022, 892 interventions sur le terrain ont été réalisées par les services techniques de la CC Aspres.

Des opérations de lavage pour les bacs collectifs sont également effectuées par les agents de la Communauté de Communes.

Des tournées annuelles sont ainsi organisées : principalement en Été et en Automne.



# La Collecte des déchets en chiffres

Evolution du tonnage des Ordures Ménagères

(en Tonnes)



Evolution du tonnage des Emballages Ménagers Recyclables

(en Tonnes)



Production totale (OM + EMR) en Kg/ Hab \*

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
326,2	326,8	317,3	314,4	314,4	314,1	305,0	306,9	311,3	299,3
Performance de tri (Kg/hab EMR ÷ Total Kg/hab) *									
19,65	19,57	18,31	18,41	19,36	18,49	20,18	18,61	19,98	19,98

En 2022 nous constatons une diminution de 8,2 % de la production totale (exprimée en Kg/hab) d'Ordures Ménagères et d'Emballages Ménagers recyclables, par rapport à 2013.

La performance de tri reste stable sur les Aspres en 2022.

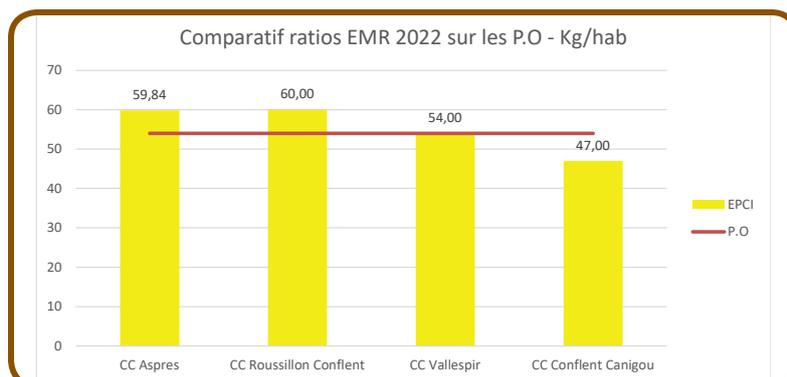
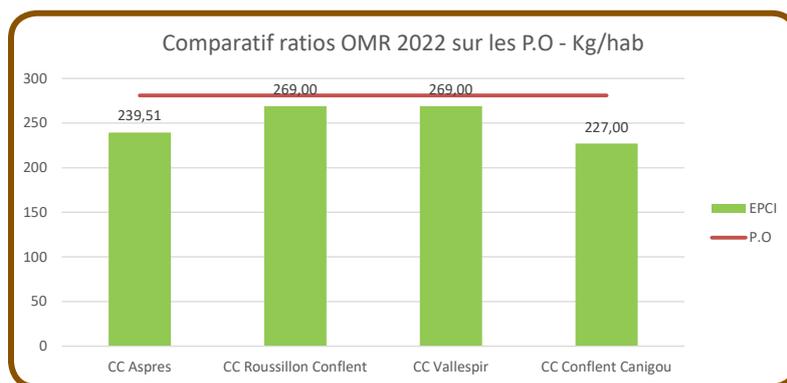
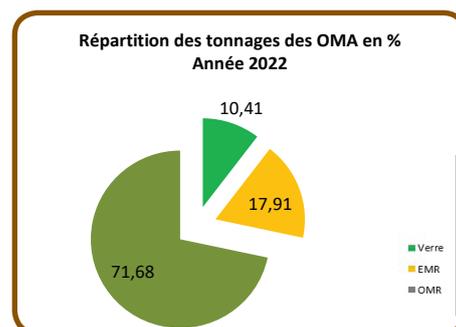
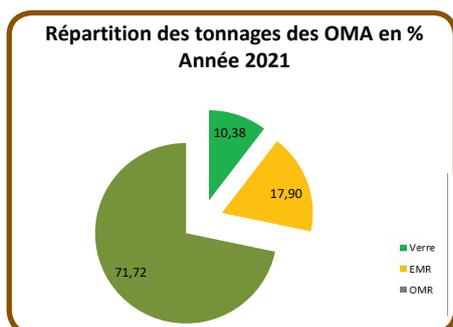
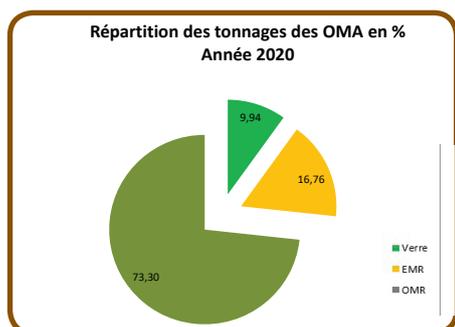
Le Sydetom66 assure le traitement des flux OM et EMR.

En 2022, une tarification par flux a été appliquée par le SYDETOM66

Flux	Tarif 2022
Part Fixe	14.70
Ordures ménagères	98.05
Refus	121.90
EMR en PAP	36.32
EMR en PAV	323.47
EMR Traitement	11.58
Verre	22.44
Déchets végétaux	40.13
<b>Prix de référence pour le calcul de la modération des écarts</b>	195.00
Déchèteries - TVVD	156.00

## • Taux de détournement 2022

TAUX DE DÉTOURNEMENT									
Total tonnes déchets recyclables collectés (EMR + Verre) x100									
Total tonnes déchets collectés (OMR + EMR + Verre)									
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
26,21	25,74	25,43	25,85	26,43	26,39	27,87	26,70	28,28	28,32



# III.) Service Prévention Gestion des Déchets (SPGD)

## • Une communication soutenue pour une meilleure gestion de nos déchets :

La Communauté de Communes des Aspres mène différentes actions pour la gestion & la prévention des déchets sur son territoire.

Depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, la Communauté de Communes des Aspres déploie des équipes d'ambassadeurs du tri (principalement des volontaires en service civique).

En 2022, un poste chargé prévention est venu renforcer les services techniques de la CC Aspres.

Ce poste a fait l'objet d'un financement de la Région Occitanie pour l'année 2022 & 2023.

Dans un contexte de coûts financiers de plus en plus importants en matière de gestion des déchets, les missions du pôle prévention revêtent un caractère stratégique.

En effet, pour contenir les coûts de traitement il est crucial de pouvoir agir afin de mieux détecter & orienter les tonnages valorisables vers les flux adéquats (EMR-Verre-EcoOrganismes...) mais également pouvoir réduire au travers d'animations, sensibilisations, actions spécifiques, la production de déchets des ménages, des institutions et professionnels de notre territoire.



## • Principales actions menées et développées sur notre territoire par notre service de prévention :

### • Communication en porte à porte :

Communiquer au plus près des habitants et des professionnels de notre territoire.

### • Animations & Opérations de communications spécifiques :

Sensibiliser les publics de tout âge au travers de moyens ludiques.

### • Participation et soutien à des opérations « Nettoyons la nature » :

Soutenir les initiatives locales et étendre la sensibilisation de nos populations.

### • Sensibilisation/ Eco-exemplarité et formation à la gestion des déchets :

Sensibiliser les professionnels et administrations de notre territoire pour une meilleure gestion du déchet.

Sensibiliser l'ensemble des Mairies et services intercommunaux.

### • Développer le compostage individuel et partagé :

Inciter au tri à la source des biodéchets, déployer de nouveaux sites de composteurs partagés et en assurer le suivi.

Organiser des opérations de distribution gratuite de compost.

Préparer le tri à la source des biodéchets qui deviendra applicable sur tout le territoire national au 31/12/2023.

### • Diagnostic bacs de regroupement et colonnes à verre

Optimiser le parc existant, faciliter le geste de tri et augmenter positivement nos ratios de collecte.

### • Contrôle qualité du tri :

Traiter les incidents de tri qui sont remontés par les équipes de collecte.

Contrôler les bacs individuels et collectifs du territoire afin de mieux communiquer et corriger les erreurs de tri.

### • Mettre à jour, animer, suivre et déployer le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) :

Se conformer aux exigences réglementaires et insuffler à la collectivité une dynamique forte de gestion et prévention des déchets.



## A.) Des leviers d'actions pour réduire nos déchets

### • Le compostage individuel : un levier majeur

Le compostage permet de réduire à la source la fraction fermentescible des Ordures Ménagères (**soit environ 40 kilos par an et par habitant**), tout en permettant au particulier de produire chez lui, son propre compost, à moindre coût.

La pratique du compostage est désormais au cœur des stratégies de prévention. **En effet le tri à la source des biodéchets deviendra obligatoire pour tous, au 31 décembre 2023.**

### • Une implication forte et engagée autour d'une stratégie commune

En 2012, la Communauté de Communes des Aspres a décidé de mettre en place une démarche collective pour assurer le déploiement des composteurs individuels en prenant en charge une partie importante de leur coût initial.

En termes de mode opératoire, chaque commune dispose ainsi d'un stock de composteurs délivrés par la Communauté des Aspres, qu'elle propose à ses administrés sous réserve d'un règlement de 5€ par équipement.



## Les enjeux économiques du compostage

La pratique du compostage partagé ou individuel permet la réalisation d'économies de traitement. En effet chaque kilo de déchets organiques composté représente une économie financière sur la collecte et sur le traitement.

A ce jour 2342 composteurs individuels ont été déployés sur notre territoire (soit potentiellement près de 2342 foyers équipés). Sachant qu'il y a en moyenne 2.2 personnes par foyer dans les Pyrénées Orientales et que chaque habitant produit en moyenne 40 kg de déchets organiques par an, cela représente :

- $2\,342 \times 2,2 \times 40 = 206$  tonnes
- $206 \text{ tonnes} \times 98,05 \text{ € (Tarification par flux 2022 : coût OM)} = 20\,198 \text{ € d'économie par an}$

En 2022, **233 composteurs** individuels ont été délivrés sur le territoire des Aspres.

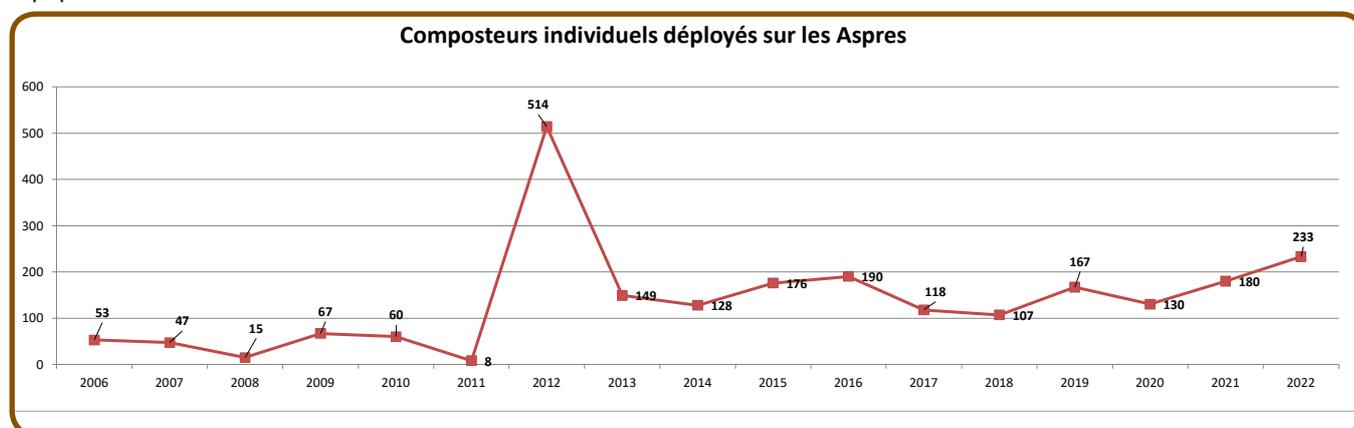
Soit une augmentation de 29% par rapport à 2021.

Ce ratio particulièrement positif est lié au déploiement de nouvelles stratégies de vente menées par le service prévention déchets de la CC Aspres.

Ainsi des ventes de composteurs ont été réalisées, durant le 2nd semestre 2022, en déchèterie et sur des communes du territoire lors d'animations et manifestations.

## Les composteurs sur notre territoire

En 2012 le lancement de notre stratégie commune autour des composteurs bois a permis de doper l'acquisition de ces équipements.

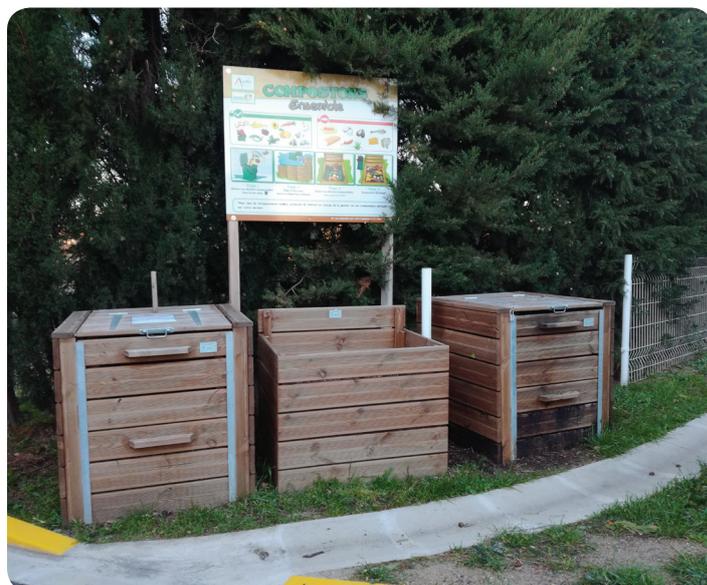


Ainsi cela porte à **2342** le nombre de composteurs individuels déployés au 31 décembre 2021 sur les Aspres.

## Le compostage partagé: une dynamique engagée sur les Aspres

N°	COMMUNE	ADRESSE / LOCALISATION	TYPE DE PLATEFORME	OBSERVATIONS
1	BANYULS DELS ASPRES	PARKING DE L'ÉCOLE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2022
2	BANYULS DELS ASPRES	EGLISE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2022
3	FOURQUES	PARKING CENTRE-VILLE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DÉPLOYÉS EN 2022
4	FOURQUES	PARC DU LOTISSEMENT LE RÉART	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DÉPLOYÉS EN 2022
5	LLAURO	LE BELVÈDÈRE RUE DES ACACIAS	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DÉPLOYÉS EN 2022
6	LLAURO	RUE DES MIMOSAS	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2022
7	MONTAURIOL	HAMEAU LES HOSTALETS	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DÉPLOYÉS EN 2022
8	STE COLOMBE	PARKING CENTRE VILLAGE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2022
9	TROUILLAS	LES HAUTS-PLATEAUX	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DÉPLOYÉS EN 2022
10	TROUILLAS	CIMETIÈRE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
11	TROUILLAS	QUARTIER LE TONKIN	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
12	VILLEMOLAQUE	LOTISSEMENT LAS HORTES	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DÉPLOYÉS EN 2022
13	Llauro	Camping Al Comu	COMPOSTEURS AUTONOMES EN ÉTABLISSEMENT	
14	Thuir	Collège Moreto	COMPOSTEURS AUTONOMES EN ÉTABLISSEMENT	
15	St Jean Lasseille	Ecole primaire	COMPOSTEURS PÉDAGOGIQUES	
16	Thuir	Ecole Jules Ferry	COMPOSTEURS PÉDAGOGIQUES	
17	Thuir	ALSH Maternel	COMPOSTEURS PÉDAGOGIQUES	
18	Thuir	EHPAD	COMPOSTEURS PÉDAGOGIQUES	
19	Trouillas	Ecole	COMPOSTEURS PÉDAGOGIQUES	

## Photos de plusieurs plateformes de compostage partagé installées sur les Aspres



# Réemploi et valorisation du textile : Les colonnes Textiles

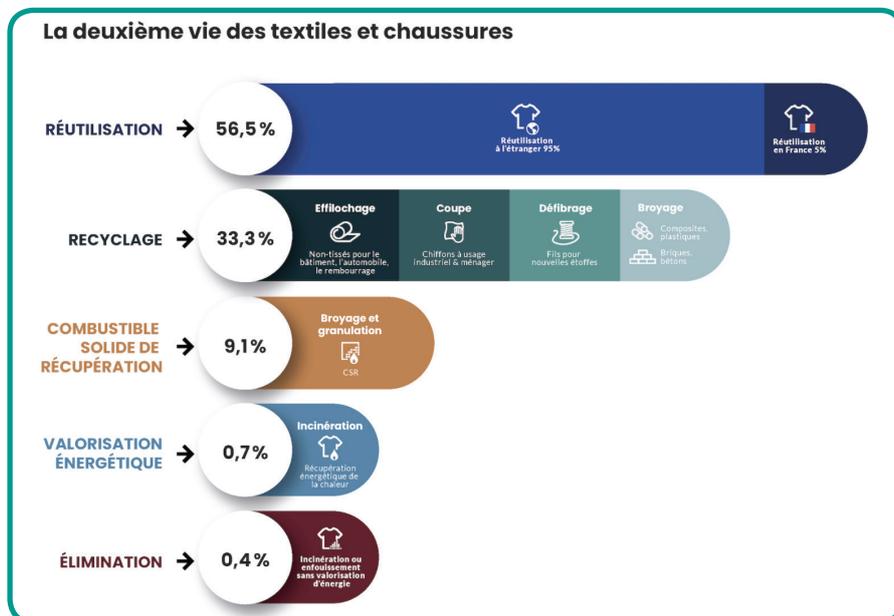
## Que deviennent les textiles avec le Relais :

**97% des Textiles, Linges de maison et Chaussures sont valorisés**

Le Relais récupère chaque semaine plus de 1 800 tonnes de textiles, ce qui représente 55 % de la collecte en France.

Ces textiles sont acheminés vers 14 centres de tri, pour connaître différents sorts selon leur état et leur qualité.

**LE RELAIS**



## 15 de nos Communes bénéficient de cette collecte spécifique au textile :

Banyuls dels Aspres; Brouilla; Camélas; Castelnou; Fourques; Llauro; Montauriol; Oms; Passa; St Jean-Lasseille; Terrats; Thuir; Tordères ; Tresserre; Trouillas; Villemolaque.

Les déchèteries de Thuir et Trouillas bénéficient également de leurs propres colonnes textiles.

Cette collecte vient compléter les dispositifs existants sur notre territoire, tels que l'action des associations.

## En 2022, 22 colonnes textiles sont en place sur les Aspres

Au travers de ce graphique nous pouvons constater une diminution importante du captage du flux textiles depuis 2017.

Ce constat peut s'expliquer par des prestations Eco-Textile (ancien collecteur) qui se sont dégradées d'année en année : manque de réactivité et de suivi.

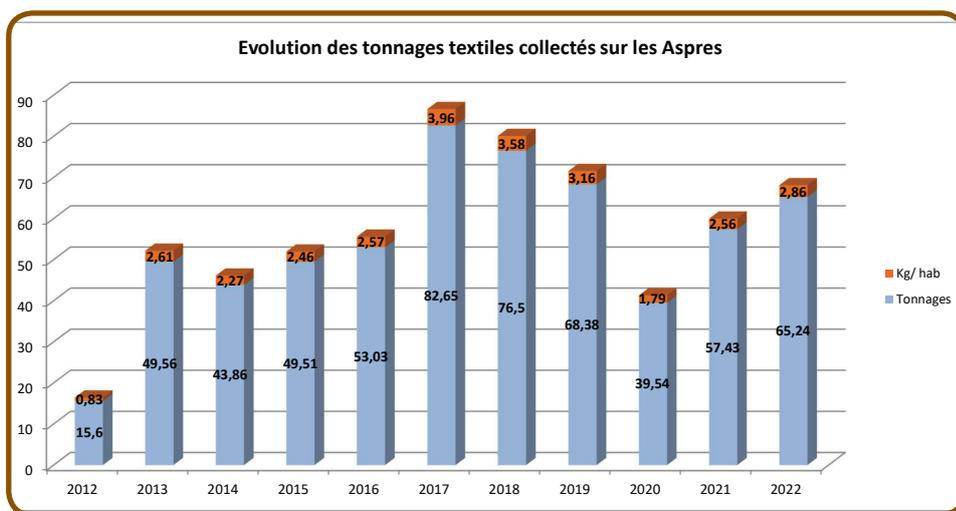
L'année 2020 ne peut être considérée comme une année normale au vue des problématiques rencontrées : COVID-19 & fin de la collecte pour Eco-textile.

Le Relais assure ainsi les collectes « textiles » sur le département des Pyrénées Orientales.

La dynamique de prévention autour de ce flux est donc relancée.

En 2021, les tonnages captés sur les Aspres et le ratio Kg/hab repartent à la hausse.

Toutefois l'objectif fixé par cette filière doit s'élever à **4,6 kg/hab/an**, ce qui implique une importante marge de progression.



## L'Eco-exemplarité :

### • La Communauté de Communes des Aspres engagée dans une démarche d'éco-exemplarité :

Notre collectivité s'est engagée dans cette démarche afin de développer les bonnes pratiques au sein des administrations du territoire, tout en démontrant l'implication des collectivités locales dans l'adoption de pratiques écoresponsables.

Ainsi des actions ont été déployées au sein des services de la CC Aspres : amélioration du tri sélectif, collecte des piles usagées, paramétrage des imprimantes en impression Recto/Verso et Noir & Blanc, configuration de signatures écologiques pour les mails envoyés, mise en place de stickers sur les interrupteurs de lumière et sur les points d'eau (stickers devant permettre une prise de conscience de chacun sur les dépenses d'eau et d'énergie).

### • Vers une extension de l'éco-exemplarité sur le territoire des Aspres :

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, l'éco-exemplarité devra être étendue à l'ensemble des communes membres de la Communauté.

Cet engagement se traduira par des actions simples et concrètes au sein de nos administrations.



# Les Déchèteries



La Communauté de Communes des Aspres dispose de 2 déchèteries sur son territoire :  
- THUIR - TROUILLAS

## 1 ) Principes

### • Qu'est-ce qu'une déchèterie ?

C'est un espace surveillé, encadré par des agents spécialisés et aménagé autour d'un quai de déchargement avec des bennes et des conteneurs spécifiques permettant de trier les déchets, autres que OM, par catégorie.

Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent pas être collectés avec les Ordures Ménagères ou les Emballages Ménagers Recyclables en raison de leurs poids, leurs volumes ou leurs natures.

### Objectifs

- Réduction des dépôts sauvages.
- Un service public de proximité gratuit (pour les particuliers).
- Un exutoire possible pour les professionnels du territoire (apports payants).
- Une contribution à la protection de l'environnement.
- Une lutte contre le gaspillage avec valorisation et recyclage des matières.

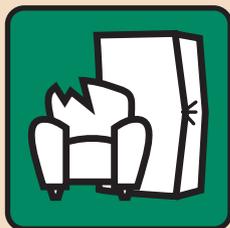
### Conditions d'accès

- Accès limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de largeur carrossable inférieure à 2,25 mètres et de PTAC limité à 3,5 tonnes.
- Ne sont admis que les habitants des 19 communes sur présentation d'un badge d'accès.
- Les personnes possédant un jardin ou terrain non bâti sur le territoire ne pourront se voir délivrer un badge d'accès (ils ne participent pas au financement du service au travers du paiement de la TEOM).
- Les professionnels sont admis mais soumis à une tarification.

## 2 ) Les déchets acceptés en déchèterie

• Ces déchets se répartissent en deux catégories :

• Les déchets valorisables ou non



TOUT  
VENANT



GRAVATS  
INERTES



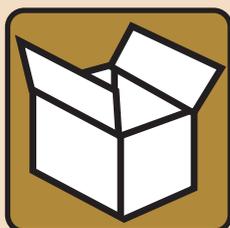
DECHETS  
VERTS



METAUX



MOBILIERS



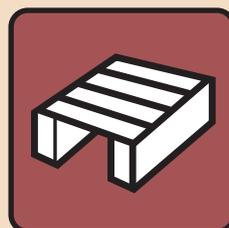
CARTONS



TEXTILES



VERRES



BOIS



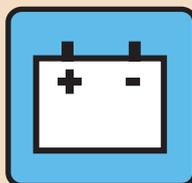
DECHETS  
EQUIPEMENT  
ELECTRIQUES ET  
ELECTRONIQUES

• Les déchets Ménagers Spéciaux (et/ou toxiques) •

Diluants, solvants, acides, produits phytosanitaires, produits pâteux, pots de peintures, aérosols non vides, lampes/ Néons, piles, batteries, huiles de friture, huiles de vidange, filtres à huiles de vidange et bidons usagés, cartouches d'encre, téléphones portables.



PILES



BATTERIES



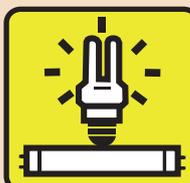
DECHETS  
TOXIQUES



CARTOUCHES  
IMPRIMANTES



HUILE/BIDONS  
FILTRES



AMPOULES/  
NEONS  
ECONOMIE  
ENERGIES

En l'absence de filières adaptées, certains flux ne sont pas acceptés : bouteilles de gaz, extincteurs, pneus, déchets amiantés.



BOUTEILLES  
DE GAZ



EXTINCTEURS



PNEUS



AMIANTE

## 3 ) Les Horaires d'ouverture

### Horaires d'ouverture

Toute l'année du Lundi au Samedi :  
de 8h30 à 12h00 & de 14h00 à 17h30

**Fermeture les dimanches et jours fériés.**

## 4 ) Les moyens de la collecte et de la réception des déchets

### Les déchèteries disposent de :

- 1 à 2 agents en réception sur les quais par déchèterie
- Effectif global de 5 – 6 agents
- 1 tractopelle pour le compactage des caissons de THUIR



## 5 ) La gestion de l'évacuation des déchets

L'évacuation des déchets à partir de nos deux déchèteries est confiée à des prestataires spécialisés dont certains assurent aussi le traitement et/ou la valorisation.

### a) L'enlèvement des déchets

Produits acceptés en Déchèteries	Repreneurs / Transporteurs
Tout venant /Bois Déchets verts / Gravats	<b>OURRY-VAILLS</b>
Fer / Carton	<b>OURRY-VAILLS / LINARES</b>
Déchets Diffus Spécifiques (DDS : produits pâteux, acides, huiles...)	<b>Triadis</b>
Piles	<b>COREPILE</b>
Lampes et néons à économie d'énergie	<b>ECOSYSTEM</b>
DEEE	<b>ÉCOLOGIC</b>
Textiles	<b>LE RELAIS</b>
Meubles / Mobilier	<b>ÉCO-MOBILIER</b>



### b) Coûts de traitement pour la collectivité

Type de déchets	Traitement	Coûts de traitement 2021 pour la collectivité
Tout venant	<b>Centre d'incinération (Calce) et Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND à Espira de l'agly)</b>	156€/tonne
Bois	<b>Société TUBERT (Elne)</b>	75€/tonne
Déchets verts	<b>Plate-forme de broyage du Sydetom 66 (Thuir)</b>	Pris en charge par le Sydetom66
Gravats	<b>Carrière CMSE (Sainte Colombe)</b>	9,63€/Tonne
Fer / cartons	<b>Société Linares (Saint Feliu d'Avall)</b>	Reprise ou facturation suivant l'évolution des cours du marché
Déchets Diffus Spécifiques (DDS : produits pâteux, acides, huiles...)	<b>TRIADIS</b>	Coût variable selon le type de produits traités et leurs affectations ou non dans la catégorie Eco-DDS

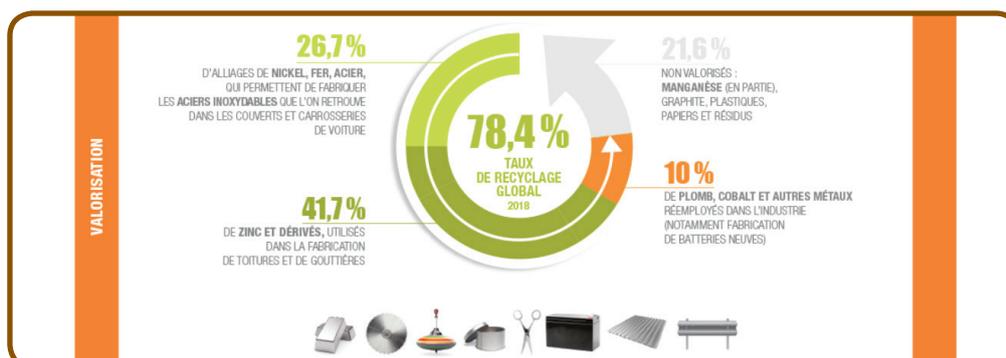
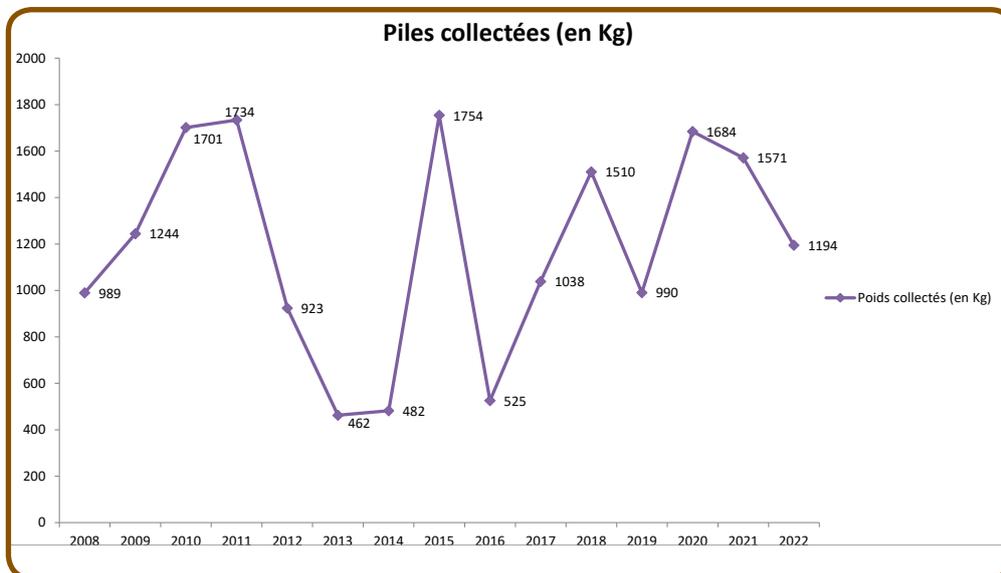
Déchets spéciaux pris en charge gratuitement :	
Piles	COREPILE
Lampes et néons à économie d'énergie	ECOSYSTEM
Cartouches d'imprimantes	IDA66 et la ligue contre le cancer
Verres	Société VIAL
DEEE	Ecologic Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66
Textiles	LE RELAIS
Mobilier / Meubles	Eco-mobilier Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66

## c) Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques

### 1.) Les piles

Afin d'apporter des solutions de proximité pour la collecte des piles, de nombreux « bacs collecteurs » ont été déployés au sein de plusieurs structures communales (Mairies) et intercommunales (Siège de la CC Aspres, centre technique, ALSH, Crèche, office de tourisme).

Ces solutions facilitent ainsi le captage et l'élimination de ces déchets polluants. Certaines piles peuvent libérer les métaux qu'elles contiennent et polluer les écosystèmes à long terme. Le mercure d'une pile bouton usagée peut par exemple **contaminer 400 L d'eau ou 1m<sup>3</sup> de terre pendant 50 ans.**



## 2) Les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

Depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2014, un dispositif, mis en place par l'éco-organisme DASTRI est opérationnel.

Les patients en Auto-Traitement peuvent désormais **recupérer gratuitement** dans toutes les pharmacies, sur présentation d'une ordonnance, des boîtes à aiguilles (boîtes jaunes à couvercle vert), accompagnées d'un mode d'emploi. Une fois pleines celles-ci doivent être ramenées dans les pharmacies «point de collecte», repérables grâce à l'affichette apposée sur leur devanture ou sur la carte de géolocalisation disponible sur le site internet [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)



Sur la Communauté de Communes des Aspres, 6 pharmacies collectent ces déchets :

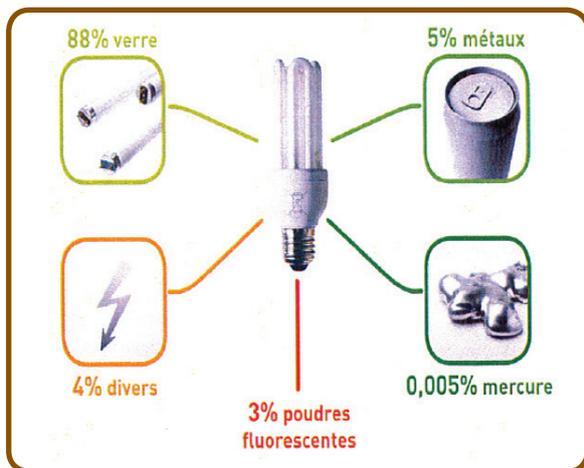
<b>PHARMACIE PACCIANUS</b>	31 avenue de l'olivier	<b>Banyuls Dels Aspres</b>
<b>PHARMACIE DES ASPRES</b>	1 rue Taste Vin	<b>Fourques</b>
<b>PHARMACIE RIBES</b>	19 avenue de la Méditerranée	<b>Thuir</b>
<b>MC PHARMA</b>	1 avenue de la Padrouze parc commercial Super U	<b>Thuir</b>
<b>PHARMACIE MOULET</b>	22 Boulevard Léon-Jean Grégory	<b>Thuir</b>
<b>PHARMACIE FARINES</b>	6 avenue du Mas Deu	<b>Trouillas</b>

Ces DASRI suivront ensuite un circuit d'élimination, sécurisé et isolé du traitement des ordures ménagères, afin d'éviter tout risque de contact des agents de collecte.

## 3.) Les ampoules et tubes «néons»

Les déchèteries de Thuir et de Trouillas sont des points de collecte pour les ampoules et tubes « néons » dites de nouvelles générations.

**Une telle collecte permet de recycler à 93% les ampoules et tubes «néons» concernés. Le verre, le métal, et le mercure sont ainsi récupérés.**



#### 4.) Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

En France, la filière DEEE ménager est opérationnelle depuis le 15 novembre 2006 (date de l'entrée en vigueur des agréments des éco-organismes). Ainsi depuis 2006, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (**DEEE**) ne doivent plus être jetés à la poubelle. Tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable) doivent être dépollués puis recyclés.

Afin d'accueillir et capter ces DEEE, **2 containers maritimes sont déployés sur chacune de nos déchèteries.**



Evolution des tonnages DEEE collectés en déchèterie



81%

C'est le taux de recyclage moyen des appareils électriques et électroniques dépollués et traités

- Thuir
- Trouillas
- Kg / hab

#### • Bilan •

Entre 2015 et 2022 les tonnages DEEE collectés sur nos deux déchèteries ont évolué de +3,8 %.

**Ce bilan est positif puisqu'il permet à la collectivité de percevoir des soutiens financiers (liés aux tonnages collectés) et d'économiser sur les coûts de traitement et transport.**

#### 5.) Les Déchets-mobiliers / meubles : Eco-Mobilier

écomobilier

**LES MEUBLES VONT DANS LA BENNE MOBILIER**  
pour être recyclés en nouvelles matières réutilisables ou valorisés en énergie.



CHAISES



FAUTEUILS



RANGEMENTS



LITERIE



TABLES



JARDIN

## • Au niveau national •

Les déchets d'ameublement bénéficient d'une collecte spécifique via Eco-mobilier.  
Cet éco-organisme, à but non lucratif, a pour objectif de répondre aux obligations réglementaires des entreprises concernées pour la collecte, le tri, le recyclage, la valorisation et le réemploi des meubles usagés.

Avant la création d'Eco-mobilier, 1 meuble sur 2 était enfoui.

A ce jour plus de 90% de ces déchets d'ameublement sont valorisés/ recyclés (en de nouveaux produits ou transformés en source d'énergie).

Perspectives futures : viser le ZERO enfouissement.

## • Au niveau départemental •

Le Sydetom66 a conventionné à l'échelle départementale avec Eco-mobilier, et gère ainsi l'aspect contractuel et opérationnel de cette collecte.

## • Au niveau de la CC Aspres •

Une benne éco-mobilier a été déployée sur la déchèterie de Trouillas, le 1er Octobre 2015.

Grâce à des travaux d'aménagement, une benne éco-mobilier a pu être implantée sur la déchèterie de Thuir le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

D'importants tonnages sont ainsi captés sur les sites de Thuir et Trouillas.

Autant de tonnages synonymes d'économies de traitement et de transport pour la CC Aspres.

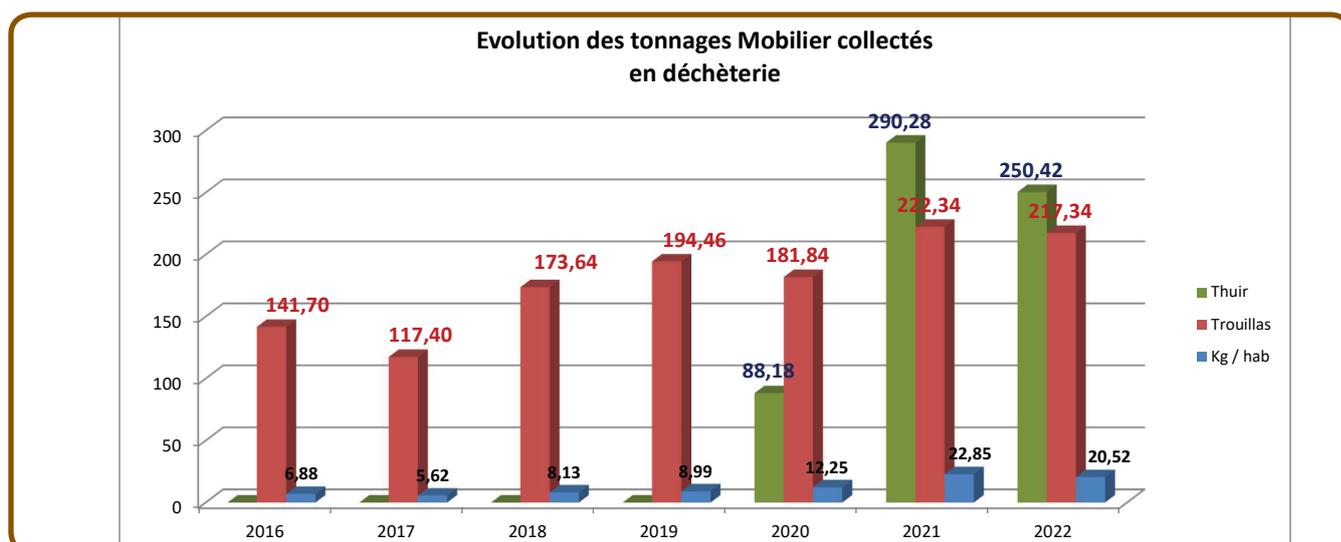
## • Des économies pour la collectivité •

La mise en place de cette filière en déchèterie permet :



- de détourner : 50% des flux d'une benne Bois (coût de traitement de 75 € / tonne en 2022)
- de détourner : 11% d'une benne Tout venant (coût de traitement 156 €/ tonne en 2022)
- de bénéficier d'enlèvements gratuits pour ces bennes mobilier.
- des économies de transport et de traitement sont ainsi réalisées chaque année par la collectivité

Ainsi des économies de transport et traitement sont réalisées chaque année par la collectivité.



## • Bilan •

Le captage de ce flux a connu une forte évolution depuis 2016 : + 230 % en tonnage global.

Évolution liée à une importante montée en puissance de ce flux et la mise en place d'une benne mobilier sur la déchèterie de Thuir.

Ces ratios très positifs sont synonymes d'économies importantes pour la collectivité (en traitement et transport) mais également de recettes via les soutiens financiers versés par l'Eco-organisme.

Économies estimées en coût de traitement pour l'année 2022 et pour l'ensemble de nos déchèteries : **50 134 €**



En 2017, le Sydetom66 a adhéré à l'éco-organisme Eco DDS pour la collecte et le traitement des DDS\* sur les déchèteries du département.

Nos agents se sont adaptés à cette filière et aux évolutions continues des périmètres de prise en charge (notamment au travers de formations spécifiques).



**Ce nouveau process de tri permet à la collectivité de bénéficier de collectes et traitements gratuits, pour une grande partie de ces DDS.**

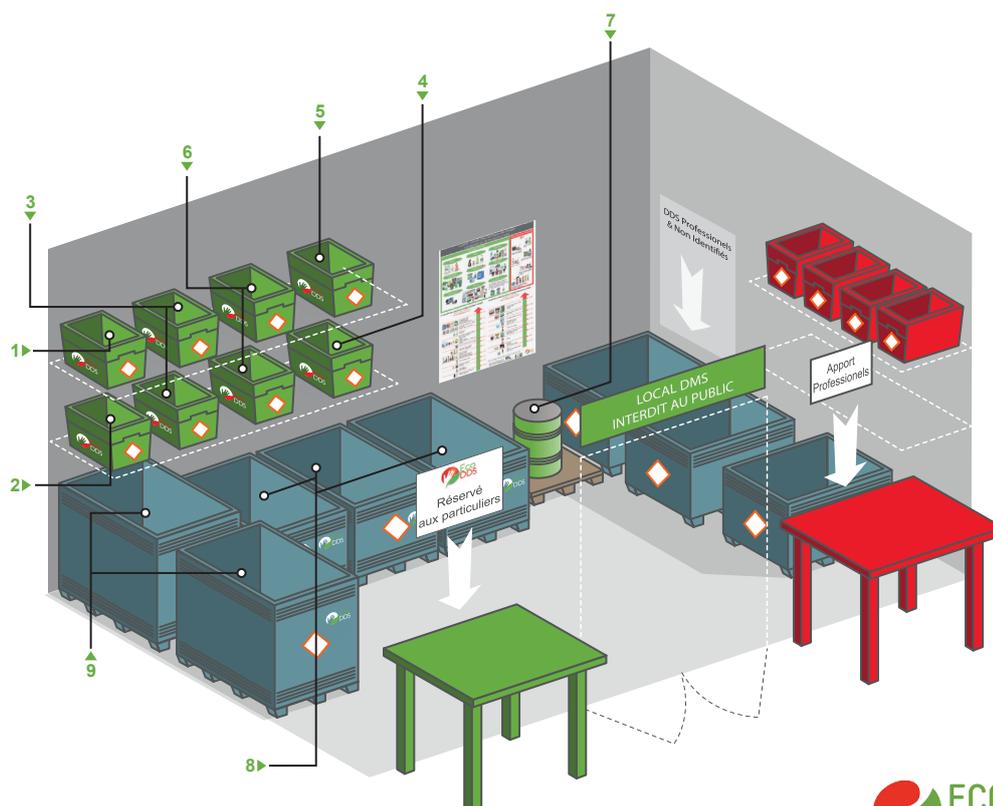
Ainsi en 2016 (avant adhésion à Eco-DDS) les coûts de traitement et transport pour l'ensemble des DDS s'élevaient à 31 949,44 €.

Dès 2017 les facturations pour ce flux ont été **réduites de - 40%**.

DDS\* = déchets diffus spécifiques ou autrement dit déchets dangereux de type produits pâteux, phytosanitaires, aérosols, solvants...

## Le stockage des DDS en déchetterie

Les affiches ci-dessous vous sont envoyées sous forme plastifiée dès votre adhésion pour mettre au-dessus des bacs EcoDDS correspondants.



## 6 ) Les apports et enlèvements en déchèterie

### a) La fréquentation des déchèteries

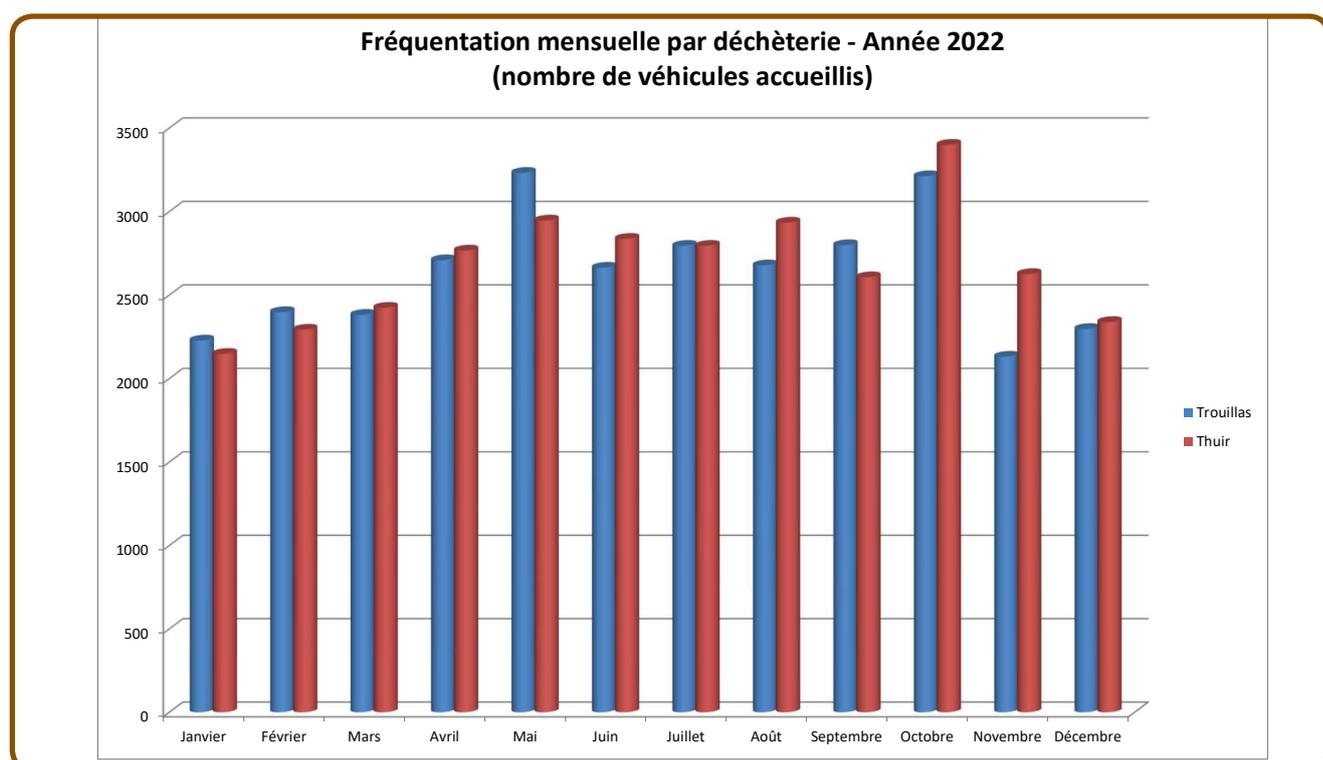
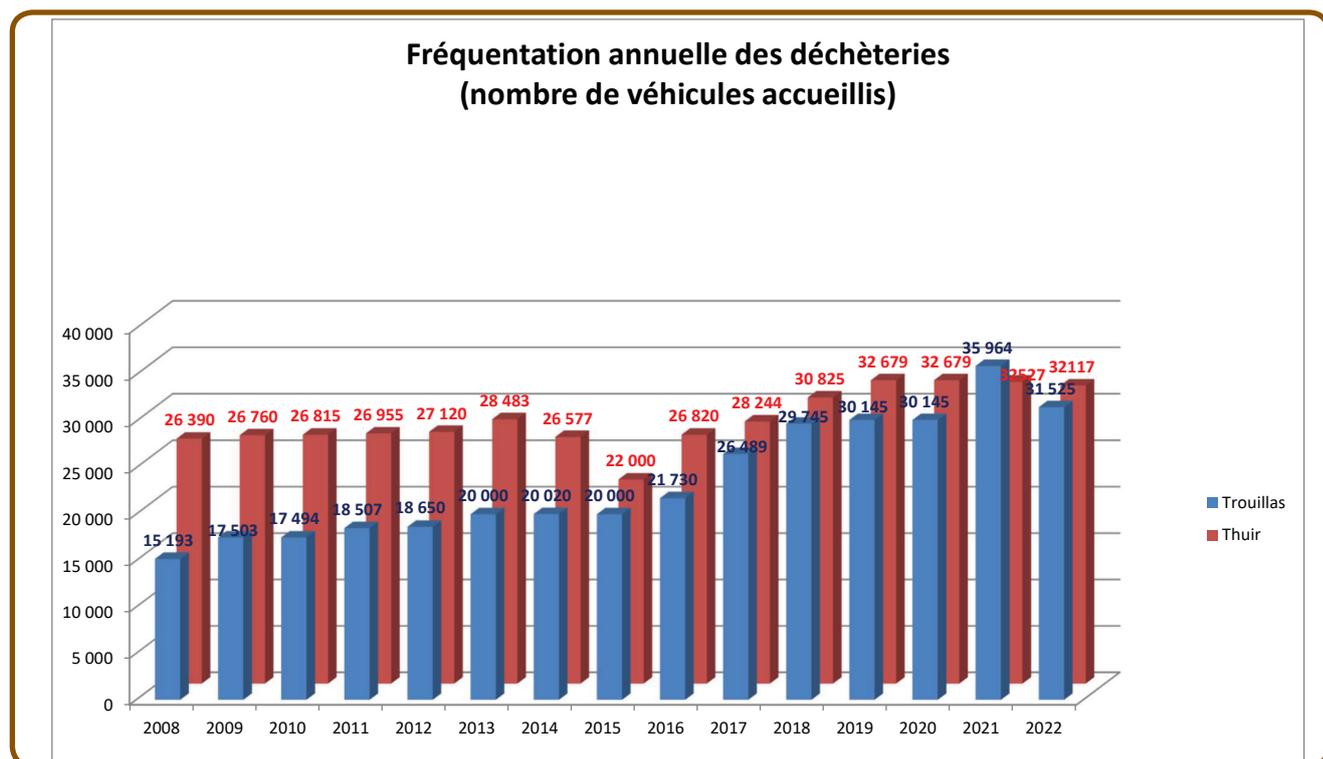
Le graphique qui suit présente les fréquentations des deux déchèteries communautaires.

L'arrivée de nouveaux administrés sur notre territoire et l'accroissement des populations sur nos communes augmentent le nombre de véhicules accueillis chaque année sur ces sites.

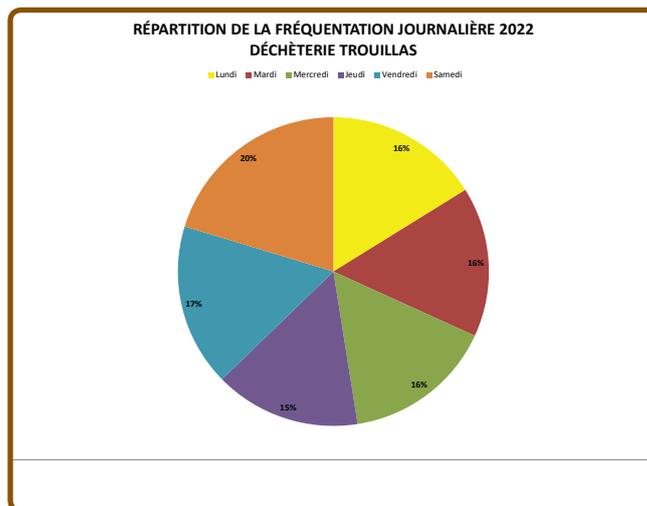
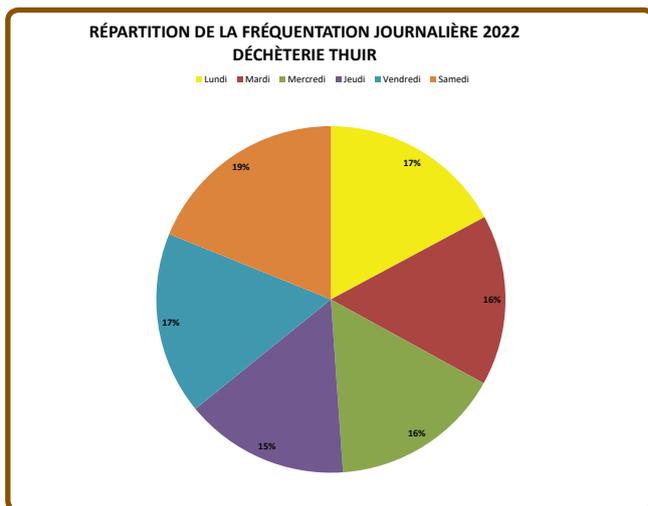
Le départ de Ponteilla en 2013, puis la fin du conventionnement avec Llupia au 1er janvier 2015 ont également eu un impact sur la fréquentation de nos sites communautaires.

**La barre des 60 000 véhicules accueillis/an en déchèterie est atteinte depuis 2018.**

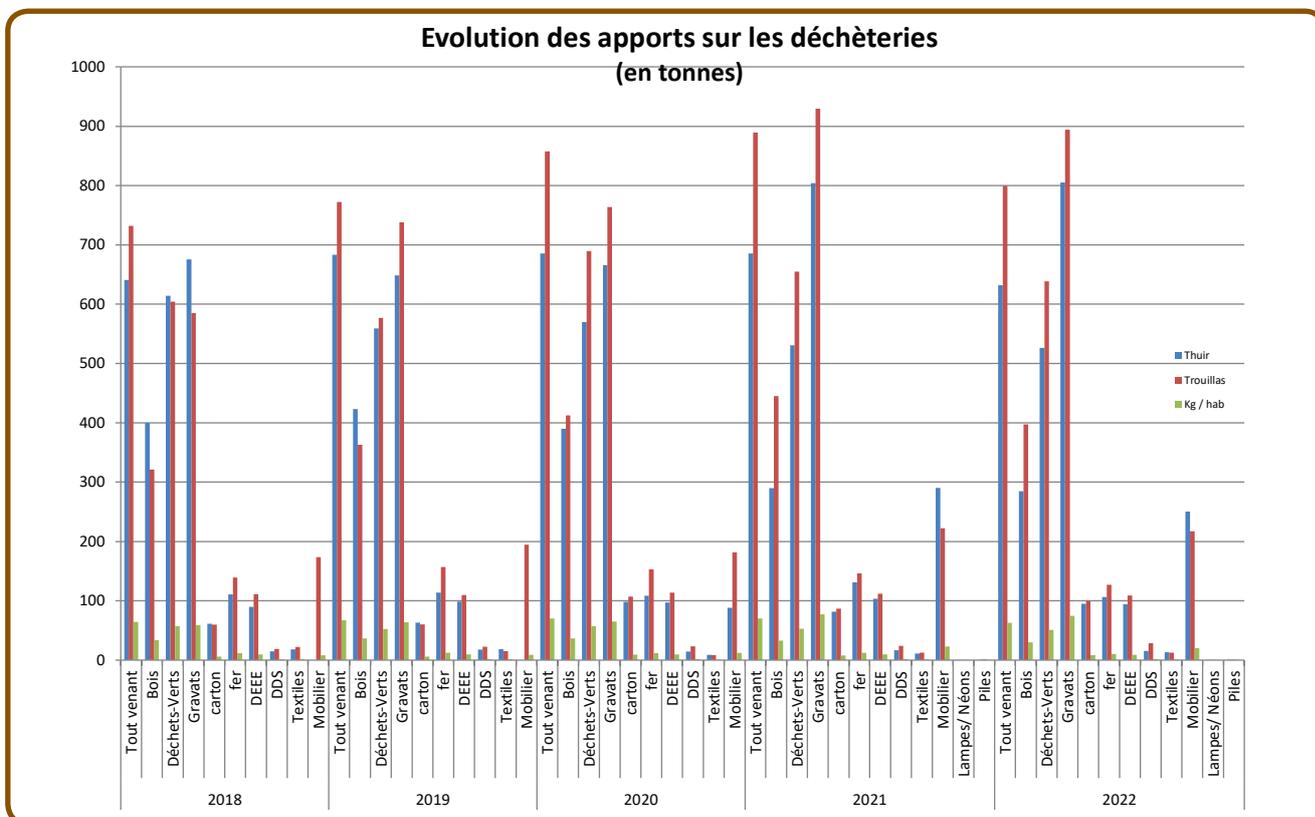
En l'espace de 14 ans, la fréquentation des déchèteries a ainsi connu une progression de **+22%** sur Thuir et **+108%** sur Trouillas.



## b) Les apports sur nos déchèteries



## c) Evolution des apports



Kg/ habitants											
Année	Tout venant	Bois	Déchets verts	Gravats	Carton	Fer	DEEE	DMS	Textiles	Mobilier	TOTAL
2018	64,31	33,77	57,06	59,03	5,67	11,71	9,41	1,58	1,88	8,13	252,55
2019	67,31	36,34	52,53	64,10	5,72	12,53	9,63	1,86	1,54	8,99	260,54
2020	69,98	36,42	57,13	64,85	9,32	11,86	9,57	1,71	0,80	12,25	273,89
2021	70,20	32,78	52,85	77,28	7,50	12,37	9,59	1,81	1,06	22,85	288,29
<b>2022</b>	<b>62,80</b>	<b>29,91</b>	<b>51,10</b>	<b>74,54</b>	<b>8,54</b>	<b>10,24</b>	<b>8,91</b>	<b>1,92</b>	<b>1,13</b>	<b>20,52</b>	<b>269,61</b>
<b>Evolution en % 2018-2022</b>	<b>-2,3</b>	<b>-11,4</b>	<b>-10,5</b>	<b>26,3</b>	<b>50,5</b>	<b>-12,5</b>	<b>-5,3</b>	<b>21,3</b>	<b>-39,6</b>	<b>152,3</b>	<b>6,8</b>

	Evolutions 2021-2022 (en %)	
	Tonnages entrants	kg/an/hab.
Tout venant	-9,10	-10,54
Bois	-7,28	-8,76
Déchets-Verts	-1,75	-3,32
Gravats	-1,99	-3,55
carton	15,72	13,88
fer	-15,81	-17,15
DEEE	-5,59	-7,09
DMS	7,60	5,89
Textiles	8,70	6,97
Mobilier	-8,75	-10,20

Au travers du tableau ci-dessus nous pouvons constater une diminution de nombreux tonnages entrants en Déchèterie.

**Points positifs liés à ces évolutions :**

- Diminution et maîtrise des tonnages entrants & ratios kg/hab pour les flux dont les coûts de traitement sont les plus importants : Tout Venant et Bois.
- Augmentation du flux DDS : il s'agit des déchets dangereux tels que les acides, bases, peintures, huiles minérales, phytosanitaires...etc...

Ces déchets sont ainsi de plus en plus captés sur nos sites et donc bénéficient d'un traitement adapté. Ce point est donc positif en termes de protection de l'environnement.

**Constats pour les autres flux :**

- Le flux carton continue sur une dynamique de croissance. Ce constat est fortement lié à mode de consommation mettant en avant les livraisons à domicile.
- Les flux DEEE/ Mobilier sont également en diminution. Ces chiffres sont cohérents et en corrélation avec suivent tendance des flux Tout venant et bois.

**Perspectives :**

Continuer sur ces tendances positives en 2023 afin de contenir les coûts de traitement du service Déchèterie.

Grâce à ces 2 déchèteries **6148 Tonnes de déchets** ont pu être récupérées en **2022**.

**Pour rappel : 6469 Tonnes en 2021.**

(Tonnages comprenant : Tout-venant, Bois, Déchets-verts, Gravats, Carton, fer, DEEE, DMS, Textiles, Mobilier, Lampes, piles)

**Taux de valorisation 2022 : 76,7%**

**Taux de valorisation 2021 : 75,7%**

**Taux de valorisation 2020 : 74,5% (tonnages valorisés / total tonnages entrants).**

# INDICATEURS FINANCIERS

## Les coûts du Service public : Collecte - déchèteries

### • L'investissement :

Nature des Investissements 2022	Montant en TTC	Recettes ENCAISSEES
<b>AOO Acquisition benne</b>	959,95	-
<b>Achat de bacs Collecte</b>	35 922,24	-
<b>Achat Colonnes à verre</b>	21 060,00	-
<b>Containers DDS</b>	17 796,00	-
<b>Remboursement emprunt (annuité)</b>	62 416,84	14 464,00
<b>Informatique</b>	-	-
<b>Logiciel pesage + enregistreur</b>	-	-
<b>Achats équipements</b>	1 663,20	-
<b>Etude + travaux CTC, signal.°, débourbeur</b>	29 390,10 + 942,00 + 13 479,99 + 13 500,00	-
<b>FCTVA sur immobilisations</b>	-	Pour information : 6 531,41*
<b>TOTAL</b>	197 130,32	14 464 + *6 531,41 = FCTVA non affectables comptablement au service

### • Le Fonctionnement :

DÉPENSES	
Libellés	Montants réalisés
<b>Collecte des OM + Coût Déchetteries</b> (dépenses incluant l'entretien des bennes, les coûts du personnel, les assurances, le carburant.....)	1 437 573,67
<b>Traitement au Sydetom</b>	1 134 689,63
<b>Enlèvement et traitement 2 Déchèteries</b>	293 879,39
<b>Amortissements</b>	163 438,78
<b>TOTAL</b>	3 029 582,47

RECETTES	
Libellés	Montants réalisés
<b>TEOM CommCom</b> (Rôle Suppl et Rôle Compl inclus)	3 280 358,00
<b>Redevance Spéciale</b>	152 410,67
<b>Récupération ferraille / cartons</b>	43 237,37
<b>Vente composteurs</b>	2 355,00
<b>Redevance apports professionnels déch.</b>	30 688,00
<b>Atténuation de charges : maladie personnel Rbsmt formations / Contrat</b>	115 312,79 7 185,06
<b>Subventions éco-organismes</b> (DEEE + MOBILIER + CITEO)	49 095,91
<b>Subv. Région PLPD</b>	23 794,50
<b>Produits exceptionnels</b> (rbsmt assurance,)	3,17
<b>FCTVA sur dépenses d'entretien</b>	Non affectable au service
<b>TOTAL</b>	3 704 440,47

### • Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

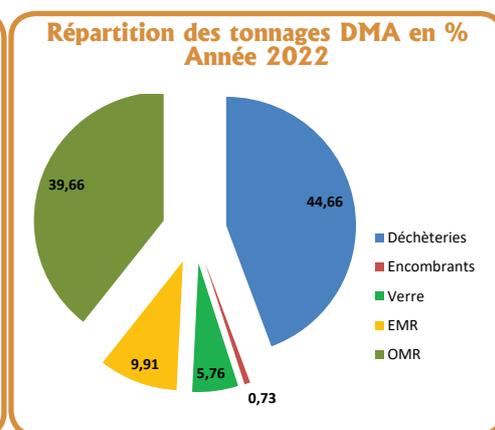
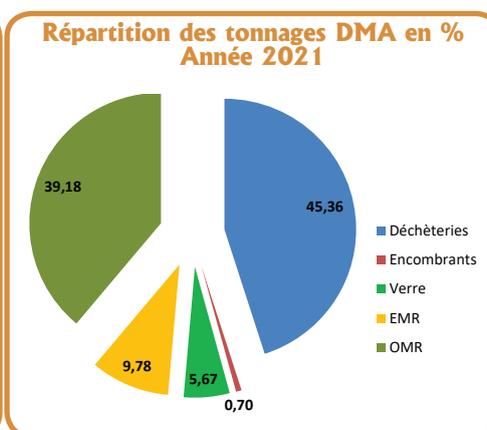
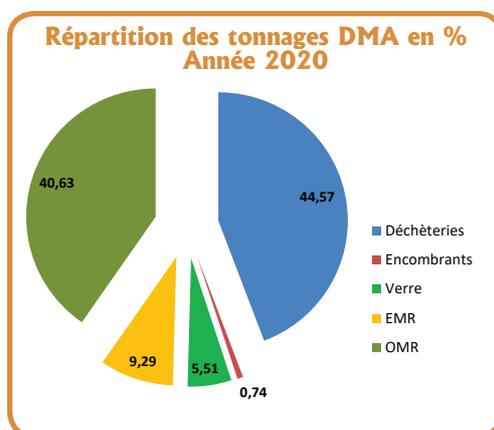
## • Les ratios :

Données tonnages	2020			2021			2022			Evolution N/N-1
	Tonnages	Répartition des tonnages DMA en %	Ratio Kg/hab (pop INSEE)	Tonnages	Répartition des tonnages DMA en %	Ratio Kg/hab (pop INSEE)	Tonnages	Répartition des tonnages DMA en %	Ratio Kg/hab (pop INSEE)	
<b>DMA (OMA + encombrants + déchèteries)</b>	<b>13554,39</b>		<b>614,74</b>	<b>14260,01</b>		<b>635,70</b>	<b>13764,86</b>		<b>603,85</b>	-5,01
<b>Déchèteries</b>	6041	44,57	273,98	6469	45,36	288,38	6148	44,66	269,71	-6,48
<b>Encombrants</b>	100	0,74	4,54	100	0,70	4,46	100	0,73	4,39	-1,59
<b>OMA (verre + EMR + OMR)</b>	<b>7513,39</b>	<b>55,43</b>	<b>340,76</b>	<b>7791,01</b>	<b>54,64</b>	<b>347,32</b>	<b>7616,86</b>	<b>55,34</b>	<b>334,15</b>	-3,79
<b>Verre</b>	746,75	5,51	33,87	808,82	5,67	36,06	793,29	5,76	34,80	-3,48
<b>EMR</b>	1259,17	9,29	57,11	1394,84	9,78	62,18	1364,05	9,91	59,84	-3,76
<b>OMR</b>	5507,47	40,63	249,78	5587,35	39,18	249,08	5459,52	39,66	239,51	-3,84



Objectifs du **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Occitanie (PRPGD)**  
 DMA produits entre 2010 et 2025 : -13% soit 555 Kg/hab/an à atteindre  
 DMA produits entre 2010 et 2031 : -16% soit 532 Kg/hab/an à atteindre

Données coûts	2019	2020	2021
<b>Population desservie (DGF)</b>	22 315	22 542	22 978
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	2 725 084,52€	2 798 666,26€	3 029 582,47 €
<b>Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par tonne (DMA)</b>	209,06€	204,96€	210,97€
<b>Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par habitant (pop DGF)</b>	122,12€	124,15€	131,85€



Par délibération en date du 31 Mars 2003, le Conseil Communautaire a institué le dispositif de zonage pour service rendu et a délimité les zones en considérant que chaque territoire communal constituait à lui seul une zone ; Les critères retenus permettant de prendre en compte les conditions de réalisation du service ainsi que son coût :

- durée du ramassage
- longueur de la tournée
- volume des bacs mis à disposition

	Coût du service (€ TTC) Fonctionnement	Recettes (€ TTC)			Coût supporté par le Budget général (€ TTC)
		TEOM	Récupération Ferrailles/cartons	Redevance Spéciale	
<b>2005</b>	1 977 509,01	1 894 790,77	8 143,20	-	74 575,04
<b>2006</b>	2 134 428,39	1 951 504,00	25 545,17	96 420,25	60 958,97
<b>2007</b>	2 204 876,00	2 098 989,00	24 814,28	94 991,21	13 918,49
<b>2008</b>	2 236 047,17	2 125 173,00	12 684,28	97 877,99	311,90
<b>2009</b>	2 378 685,35	2 252 958,00	10 370,50	91 938,08	23 418,77
<b>2010</b>	2 630 385,37 *	2 306 817,00	14 858,80	90 731,29	188 783,60
<b>2011 **</b>	2 713 664,02*	2 574 244,00**	11 813,36	97 017,92	30 588,74
<b>2012 **</b>	2 788 297,93*	2 666 518,00**	6 656,90	94 279,26	20 843,77
<b>2013 **</b>	2 543 364,82*	2 529 157,00**	6 691,40	95 379,79	-
<b>2014</b>	2 659 433,20*	2 326 108,00	7 656,80	97 529,16	228 139,24***
<b>2015</b>	2 591 017,72*	2 669 946,00**	36 935,75	108 511,65	-224 375,68****
<b>2016</b>	2 392 018,48*	2 556 558	23 172,78	138 717,99	- 326 430,29
<b>2017</b>	2 427 730,28	2 671 983	23 621,70	143 286,76	- 411 161,26
<b>2018</b>	2 541 421,55*	2 770 930	43 973,75*****	138 627,84	- 412 109,74
<b>2019</b>	2 782 329,10*	2 896 427	31 081,72*****	141 869,72	-287 049,34
<b>2020</b>	2 858 441,05*	2 999 558	5 068,95*****	141 248,10	- 287 434,00
<b>2021</b>	3 091 999,31*	3 280 358,00	43 237,37	152 410,67	- 384 006,73
<b>2022</b>					

\* capital de la dette compris \*\* participation PMCA incluse \*\*\* Participation PMCA 2014 non incluse  
\*\*\*\* Participation PMCA 2014 incluse \*\*\*\*\* Accès professionnels déchetterie incluse

**A noter : l'ensemble des investissements attachés à la compétence ne sont pas comptabilisés, sauf le remboursement de capital d'emprunt à compter de 2010. La charge supportée par le budget général permet de financer les investissements (pour 2021 : 134 713,48€ hors capital emprunt, l'acquisition de la benne n'étant pas finalisée sur l'exercice).**

## • En 2022

- Les performances de tri et taux de valorisation sont positifs.  
Les tendances observées sur les services collecte et déchèterie sont encourageantes.  
L'année 2022 indique une réduction de la production de déchets sur le territoire des Aspres : -5% de DMA par rapport à 2021
- La Communauté de Communes des Aspres a voté son Programme Local de Prévention Déchets Ménagers et Assimilés 2020-2025.
- De nouveaux objectifs et axes de prévention ont ainsi été définis afin de répondre à des objectifs ambitieux et tendre vers une réduction de la production de déchets sur notre territoire, tout en préservant notre environnement.
- Les composteurs individuels restent des équipements de prévention plébiscités.  
De nouvelles stratégies de vente ont permis de redynamiser l'acquisition des composteurs individuels (vente sur les déchèteries et sur les communes).
- De nouvelles plateformes de compostage partagé ont été validées et implantées en 2022.
- Cette dynamique sur le flux biodéchets s'inscrit dans le cadre de la réglementation biodéchets qui entrera en vigueur le 31/12/2023.
- Afin de faire monter en puissance le service prévention gestion des déchets (SPGD) la CC Aspres a obtenu, dans le cadre d'un appel à projet, un financement de la Région sur 2021 & 2022 pour un poste « chargé de prévention ».
- La CC Aspres a répondu à un deuxième appel à projet afin d'obtenir un financement sur l'acquisition de composteurs partagés (appel à projet retenu par la Région et l'ADEME).
- Le test « collecte/traitement » biodéchets sur les cantines scolaires IMF et école Maurette a permis de détourner 9,5 Tonnes de biodéchets (de février à décembre 2022).  
Cette pratique a donc permis de privilégier un retour à la terre (compost) des biodéchets plutôt que l'incinération.  
Cette pratique devrait évoluer en 2023, avec le déploiement d'une micro plateforme biodéchets via le SYDETOM66.
- De nouvelles colonnes à verre ont été déployées et les colonnes HS continuent à être remplacées.
- Les déchèteries continuent à connaître des fréquentations importantes.
- Les tonnages de déchets accueillis en déchèterie restent importants. Les tendances sont toutefois positives avec des flux coûteux maîtrisés et en diminution.
- De nouveaux garde-corps (béton) continuent à être déployés sur les déchèteries : renouvellement d'équipements vieillissants et déploiement d'équipements facilitant le geste de tri.
- La Communauté De Communes des Aspres a lancé une étude d'implantation PAV sur son territoire.  
Le BET LAMOUR a ainsi été retenu. Cette étude a débuté fin d'année 2022.  
Les premières restitutions sont prévues pour le 1er trimestre 2023.
- En 2022, l'optimisation du service encombrants (quantités autorisées redéfinies et inscriptions directement auprès de la CC Aspres) a permis d'améliorer le traitement des demandes et clarifier les consignes de tri.
- 3 agents (pôle administratif et technique) de la CC Aspres ont suivi une formation « matrice des coûts » afin de mieux appréhender/identifier les coûts du service gestion/prévention déchets.

## • En 2023 il conviendra de :

- Valider et lancer les étapes pour cadrer et mettre en place les collectes robotisées sur notre territoire.  
Etape 1 : définition précise des implantations de PAV  
Etape 2 : montage des marchés/appels d'offre équipements collecte et pré-collecte
- Poursuivre les tendances positives en termes de performances de tri et taux de valorisation.
- Poursuivre les actions et objectifs du PLPDMA (Programme Local Prévention Déchets Ménagers et Assimilés).
- Cadrer et faire monter en puissance le poste chargé de prévention dont les soutiens financiers ont été validés par la Région.
- Préparer l'arrivée de la réglementation biodéchets au 31/12/2023.  
Le déploiement des composteurs individuels et partagés devra être amplifié.
- Continuer le test « collecte/traitement » biodéchets sur les cantines scolaires IMF et école Maurette et orienter les apports vers la micro-plateforme du Sydetom66
- Continuer à réaliser les aménagements nécessaires pour améliorer les conditions de travail des agents de collecte.
- Continuer à améliorer le fonctionnement des Déchèteries communautaires afin de faciliter/accroître le geste de tri, faire progresser notre taux de valorisation, remplacer les équipements vieillissants, s'adapter aux évolutions des flux et réglementations.

Le présent rapport a été présenté au Conseil Communautaire du ..... le quel en a pris acte.